



LES ESTUAIRES DU TRIEUX ET DU JAUDY

Département des Côtes d'Armor

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE :

- **DE DÉSINSCRIPTION** sur les communes de Kerbors, Lanmodez, Lézardrieux, Minihy-Tréguier, Paimpol, Penvénan, Pleubian, Pleudaniel, Ploëzal, Ploubazlanec, Plougrescant, Plouguiel, Plourivo, Pontrieux, Trédarzec, Tréguier
- **D'INSCRIPTION** sur la commune de Pommerit-Jaudy

et.....	4
concernées.....	4
du site inscrit.....	4
de désinscription.....	4
sition de périmètres de désinscription.....	6
des paysages du territoire.....	6
secteurs d'étude par commune.....	8
.....	9
lanec.....	15
.....	21
ix - Ploëzal.....	31
iel.....	39
ieux.....	43
ez.....	51
.....	57
.....	65
irzec.....	69
y-Tréguier.....	73
ier.....	81
uiel.....	85
rescant.....	89
énan.....	95
sition de périmètres d'inscription.....	101
e Pommerit-Jaudy.....	101

concernées par le projet de désinscription sont les suivantes :

Lez, Lézardrieux, Minihy-Tréguier, Paimpol, Penvenan, Pleubian, Ploubazlanec, Ploubazlanec, Plougrescant, Plouguiel, Plourivo, Pontrieux, Poutreux.

Le projet de désinscription est **Pommerit-Jaudy**.

Justification de la désinscription du site inscrit

Les sites inscrits de Bretagne, figurent principalement les sites littoraux, les sites de mer s'engouffrant dans la terre et découpant le littoral de la Bretagne, en particulier dans le nord.

Le cas du site des estuaires du Trieux et du Jaudy, qui inclut le littoral entre Plouguiel et Pleubian, les estuaires ainsi que les vallées de leurs principaux affluents, le Guindy et le Trieux, présente un intérêt paysager qui a justifié d'une mesure d'inscription par arrêté préfectoral en 1974 au titre de la loi du 2 mai 1930. Cette protection a été mise en place pour protéger une zone littorale naturelle du Trégor formant une zone caractéristique d'une grande sensibilité et d'une grande beauté paysagère.

La désinscription a permis à l'Etat d'exercer depuis cette date une surveillance sur ces sites mais le caractère peu contraignant de l'outil n'a cependant pas toujours permis d'obtenir des résultats de préservation souhaités, en particulier pour lutter contre la pression de l'urbanisation.

Après la mise en place du site inscrit dans le cadre des orientations de la loi relative à l'évolution de la politique des sites inscrits, a permis de mettre en place des sites restées très naturelles et identifiées comme étant insuffisamment protégées en priorité ainsi que les secteurs plus dégradés.

Le classement des secteurs présentant des caractéristiques paysagères pouvant être classés, a été engagé et a abouti par la publication du décret du 2 décembre 2007 parmi les sites du département des Côtes-d'Armor de l'ensemble formé par les communes de Kerbors, Lanmodez, Pleubian, Pleudaniel, Ploubazlanec, Plourivo, Pommerit-Jaudy, Pouldouran, Quemper-Guezennec, la Roche-Troqueray et Trégouery.

Le classement bénéficie désormais d'une reconnaissance d'intérêt national pour ses sites, par l'intérêt principalement pittoresque qu'ils représentent.

Le bilan du site inscrit doit maintenant se poursuivre par la mise en œuvre de la désinscription. Celle-ci vise en particulier **les secteurs dégradés ainsi que les sites inscrits au titre du code du patrimoine**, identifiés à titre d'information d'enquête publique du classement.

La procédure entre dans le champ d'application de l'article 168 de la loi 2016-1024 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, codifié à l'article L.161-1 du code de l'environnement. Ce dernier dispose en effet que les monuments naturels existants avant la publication de la loi, doivent faire l'objet avant le 1^{er} janvier 2020 d'une mesure de classement, d'un maintien en site inscrit ou d'une désinscription.

La démarche est également concernée par la loi relative à la liberté de la création, du patrimoine, promulguée en juillet 2016 qui vise à protéger et garantir la liberté de l'expression et garantir la protection du patrimoine culturel.

En Côtes-d'Armor comme ailleurs, les sites inscrits ont souvent démontré leur valeur aux pressions immobilières qui caractérisent les espaces très convoités, en particulier littoral. L'étalement des constructions pavillonnaires s'y est accéléré ces dernières années à la dégradation ou à la « banalisation » de parties importantes de ces secteurs localisés à proximité de sites d'intérêt majeur.

Un ensemble de secteurs susceptibles d'être désinscrits a ainsi été recensé. Pour être étudiés, la démarche d'analyse a été similaire avec un triple regard sur les territoires concernés :

- **une entrée par le paysage** : une approche paysagère globale a été réalisée dans le cadre de la démarche de classement. Cette analyse a été reprise dans la désinscription afin d'évaluer les perceptions de la structure paysagère et les ambiances emblématiques au sein des secteurs d'étude.

L'objectif du projet est de ne désinscrire que des secteurs au sein des caractéristiques paysagères ont été gommées par une évolution mal maîtrisée, en particulier en termes d'urbanisation. Toutefois, les propositions s'attachent à identifier des parties inscrites de secteurs qui, sans être dégradés, ne présentent d'intérêt pour être classés. Ils peuvent être maintenus en périphérie des sites plus remarquables et/ou constituer utilement des zones de transition entre le paysage emblématique.

- **une entrée par l'environnement** : dans le cadre de la démarche de classement des protections réglementaires, des inventaires et des autres du patrimoine naturel avait été établi. Ce recensement a été repris afin de compléter la désinscription des secteurs qui présenteraient une richesse scientifique (patrimoine géologique) ;

init du territoire. Les règlements graphiques de ces documents ont ainsi été pris dans les propositions de désinscription. Plusieurs communes étaient en cours d'un nouveau document d'urbanisme. C'est alors le règlement graphique du qui a été retenu dans l'analyse.

systématiquement détaillé dans la suite du document. Associé à une carte, il a été réalisée sur chacun des secteurs.

s'agit d'un objet de porter à la connaissance du public les parties de territoire ou l'inscription est envisagée et de recueillir les éventuelles observations.

Port de présentation qui propose, secteur par secteur, une délimitation en des évolutions repérées dans le périmètre du site inscrit, en tenant compte des des PLU et des protections existantes (site classé, Natura 2000, Monuments historiques, secteur sauvegardé...). Ce rapport de présentation inclut un dossier technique pour chaque secteur, comportant une à six images panoramiques, et localisées.

ntaire est développé sur la base d'éléments paysagers pour la délimitation de secteur en tenant compte notamment de la géomorphologie du site et de son depuis les 50 dernières années. Des illustrations cartographiques et techniques permettent d'expliquer les délimitations proposées.

r chapitre concerne les secteurs sans protection qui mériteraient de bénéficier d'une protection en site inscrit. Ces secteurs sont étudiés et présentés, sur la base d'un plan paysager précis et illustré.

de délimitation au 1/25000^{ème} sur fonds IGN,

des cadastraux correspondants, pour chacune des communes concernées, sur ont reportés les périmètres proposés en désinscription ou en inscription,

annuaire photographique pour chaque secteur comportant environ 10 photos et localisées.

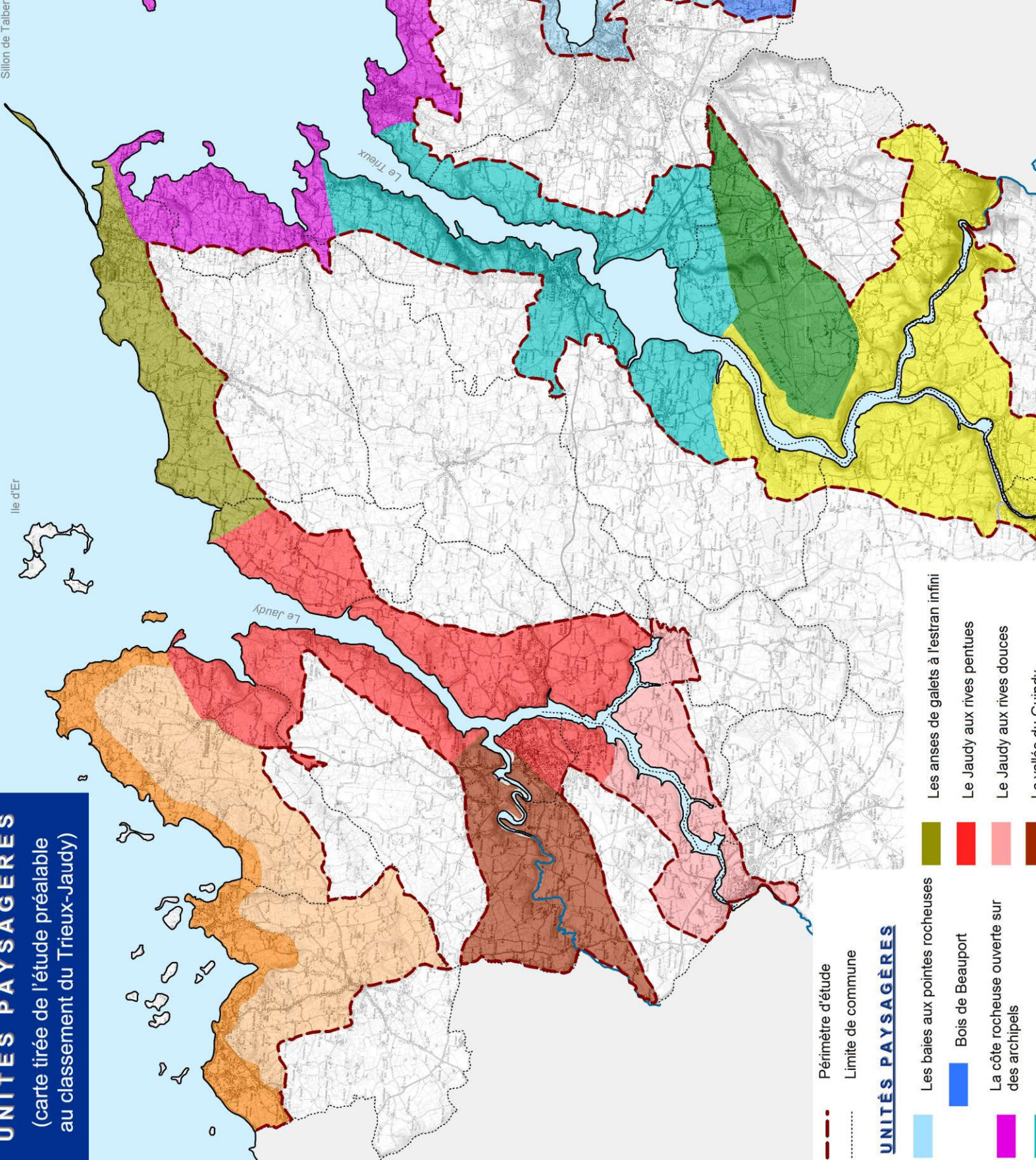
Présentation des unités paysagères du territoire

Les estuaires du Trieux et du Jaudy ont une grande variété de paysages et d'ambiances maritimes, de bocage, etc.

Les unités paysagères ont été relevées et classées au classement des paysages du site. Elles présentent une structure, des ambiances particulières. Ainsi, des sous-unités ont

été identifiées pour chacune des unités paysagères et ont été synthétisées dans le plan ci-dessous. Elles sont reprises dans les cartes ci-dessous.

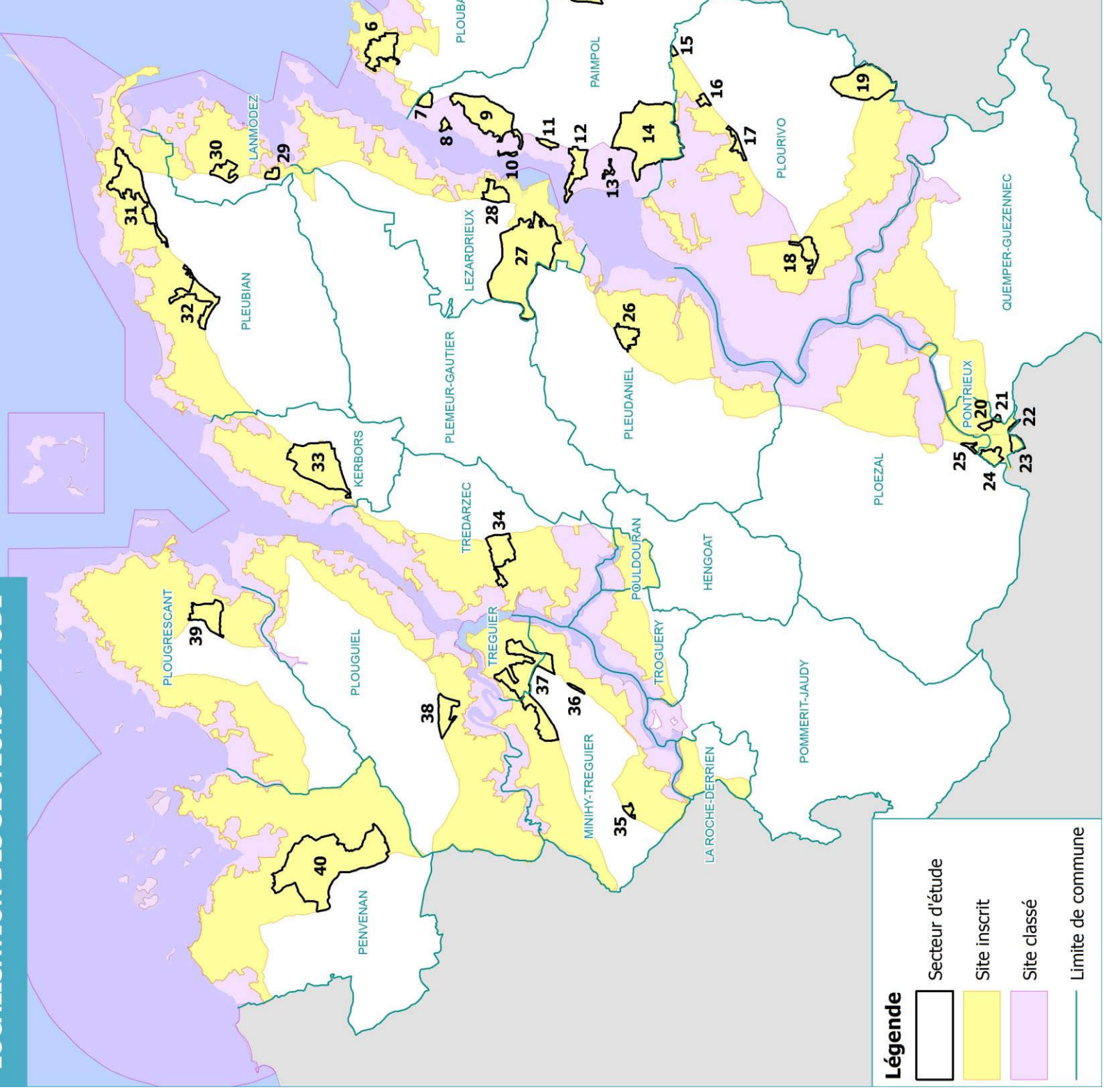
UNITÉS PAYSAGÈRES (carte tirée de l'étude préalable au classement du Trieux-Jaudy)



<p>maritime</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un fleuve large aux rives rocheuses • Un plateau habité et cultivé • L'anse Lédano, une unité à part • Un lieu patrimonial : le promontoire préhistorique de Roc'h an Evned <p><i>Une unité aux intérêts artistiques, pittoresques et scientifiques</i></p>	<p>sauvages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des vallées étroites et torturées • Des rives escarpées occupées par la lande et les pins • Un plateau à l'écart des vallées • Des lieux patrimoniaux : le domaine de la Roche-Jagu, la cité de Pontrieux et le manoir de Traou Nez <p><i>Une unité aux intérêts pittoresques, historiques et scientifiques</i></p>	<p>Penhoat-</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différents types de boisements • Quelques clairières et landes en lisière <p><i>Une unité aux intérêts pittoresques, légendaires et scientifiques</i></p>	<p>aux pointes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un paysage littoral abrité • Un vaste estran sableux • Une palette de couleurs riche • Un littoral urbanisé • Une histoire maritime • Une entité à part : le bois de Beauport • Des lieux patrimoniaux : l'abbaye de Beauport et la colline de Kerroc'h <p><i>Une unité aux intérêts historiques, pittoresques et scientifiques</i></p>	<p>heuse r des</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une multitude d'îles et îlots • Un paysage se transformant avec la marée • Un trait de côte aux couleurs dorées • Un plateau cultivé • Des lieux patrimoniaux : le port de Loguivy de la Mer et l'île à Bois <p><i>Une unité aux intérêts artistiques, pittoresques et scientifiques</i></p>
<p>Le Jaudy aux rives pentues</p>	<p>Le Jaudy aux rives douces</p>	<p>La vallée du Guindy</p>	<p>Les anses de galets à l'estran infini</p>	<p>La côte aux rochers sculptés</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Des rives bocagères • Un territoire aux multiples chapelles • La vallée du Lizildry, une unité à part • Des lieux patrimoniaux : la cité de Trégou Kestellic <p><i>Une unité aux intérêts pittoresques, historiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des pentes douces se reflétant à marée • D'épaisses vasières à marée basse • De vastes panoramas sur toute la vallée • Les vestiges de la culture du lin • Un lieu patrimonial : la Roche-Derrien <p><i>Une unité aux intérêts pittoresques et historiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une vallée peu accessible en sa partie a • Une plaine inondable accompagnant la amont • Un plateau agricole déconnecté de la va • Un élément patrimonial : l'aqueduc de la <p><i>Une unité aux intérêts pittoresques et historiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une succession d'anses de sable et de c • Un paysage dominé par trois éléments f • Un relief doux en continuité avec la mer • Un littoral inégalement urbanisé • Un élément patrimonial : l'ancien sémap Maout <p><i>Une unité aux intérêts pittoresques, légendaire scientifique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses criques de sable, de gal • Une multitude d'îles et d'îlots • Quelques espaces de landes et de mara • Les landes agricoles intérieures, une en • Des éléments et des lieux patrimoniaux Castel Meur, la chapelle St-Gonéry, la c de Port-Blanc, l'île St-Gildas
<p>L'estuaire du Jaudy</p>	<p>Le littoral du Trégor</p>			

e de l'analyse s'est concentrée sur les secteurs
t.

suivent détaillent cette analyse en suivant une
au fil du littoral et des estuaires depuis Paimpol,
nan, à l'ouest.



Les secteurs

d'étude correspondent aux ensembles du Site remarquable (SPR – anciennement AVAP) qui sont répertoriés dans le site inscrit.

Les secteurs numérotés de 1 à 5 prennent place sur la façade maritime de la commune et ceux numérotés de 7 à 14 prennent place sur la façade estuarienne.

Paysagères

Les secteurs se localisent au niveau de deux unités

Les Baies aux pointes rocheuses : cette unité présente des spécificités de la découpe de son littoral qui dessine trois anses profondes. Au creux de ces anses, l'urbanisation est assez importante. Au sud de Beauport, dans l'espace arrière-littoral, le bois de Beauport constitue une sous-unité à part entière ;

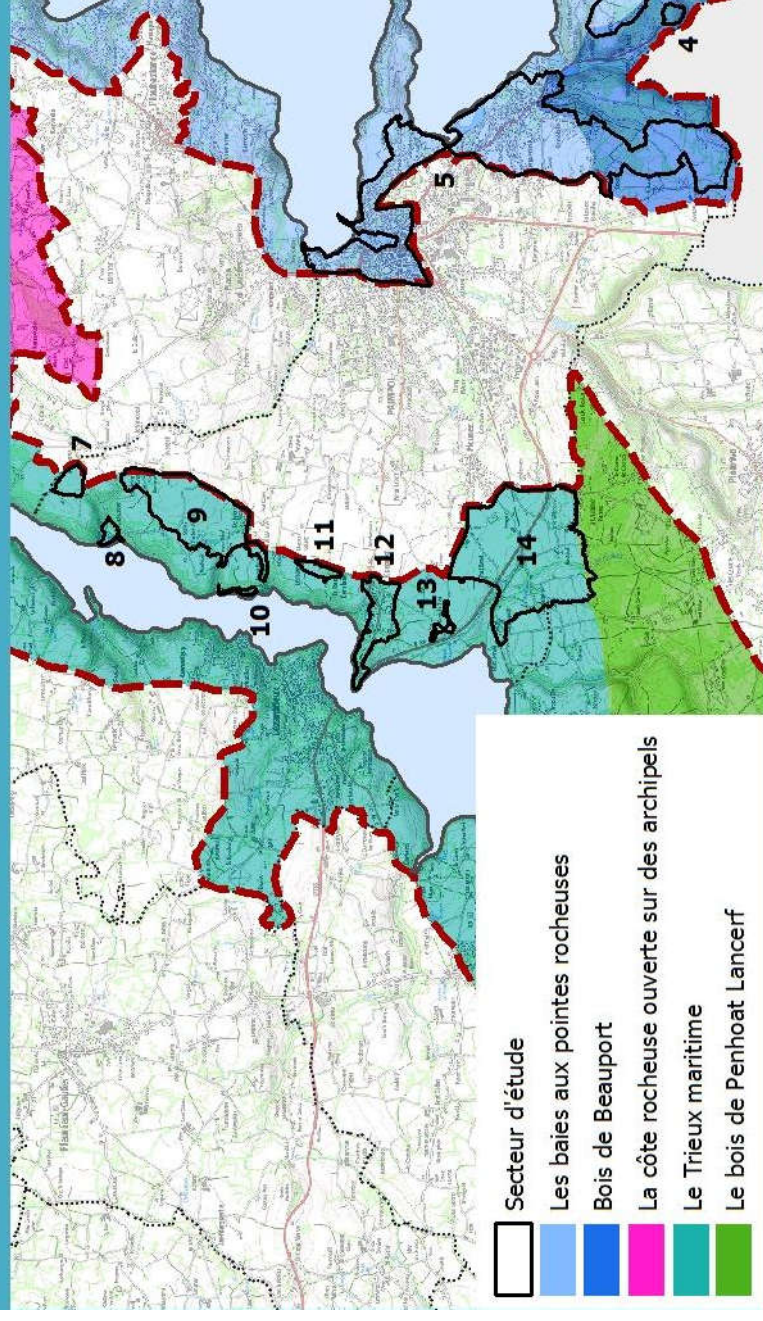
Le Trieux maritime : il s'agit d'un paysage assez sauvage, où les rives escarpées et abruptes accompagnent un fleuve large, évoluant au fil des marées. A l'arrière des coteaux boisés, le plateau est couvert par les cultures céréalières et légumières. Les exploitations prennent préférentiellement place sur le plateau. Les exploitations prennent des habitations, des exploitations et sont souvent accompagnés de patrimoine

environnemental

Les secteurs sont en partie couverts par des inventaires du patrimoine naturel : une ZICO et une ZNIEFF de type II (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique) au Trieux et du Jaudy ». De plus, le petit secteur de Kerarzac est couvert par des zones de protection (ZSC « Côte de Trestel à Paimpol, des estuaires du Jaudy » et ZPS « Trégor-Goëlo »).

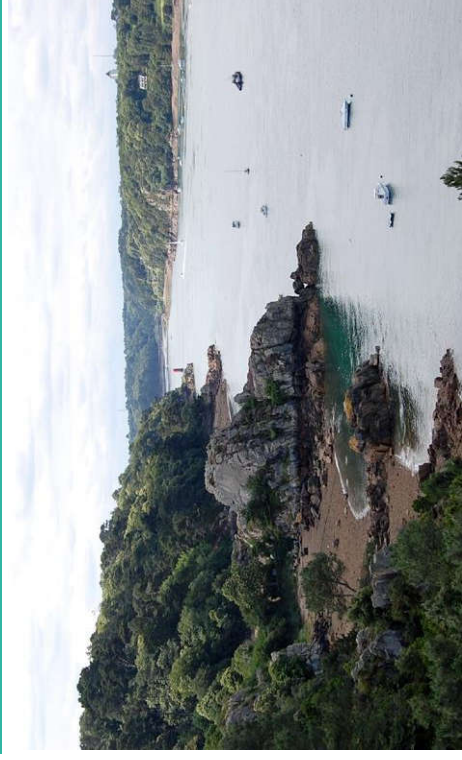
Plusieurs ZNIEFF de type I sont recensées, au niveau de l'anse de Lédano, sur l'estuaire du Trieux, et encore sur la bordure littorale.

et d'urbanisme

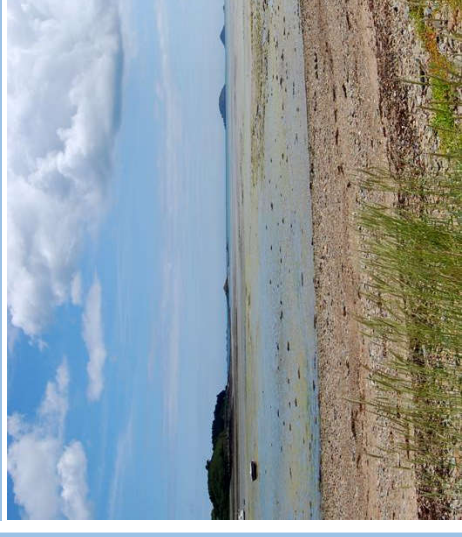


	Secteur d'étude
	Les baies aux pointes rocheuses
	Bois de Beauport
	La côte rocheuse ouverte sur des archipels
	Le Trieux maritime
	Le bois de Penhoat Lancerf

Le Trieux Maritime

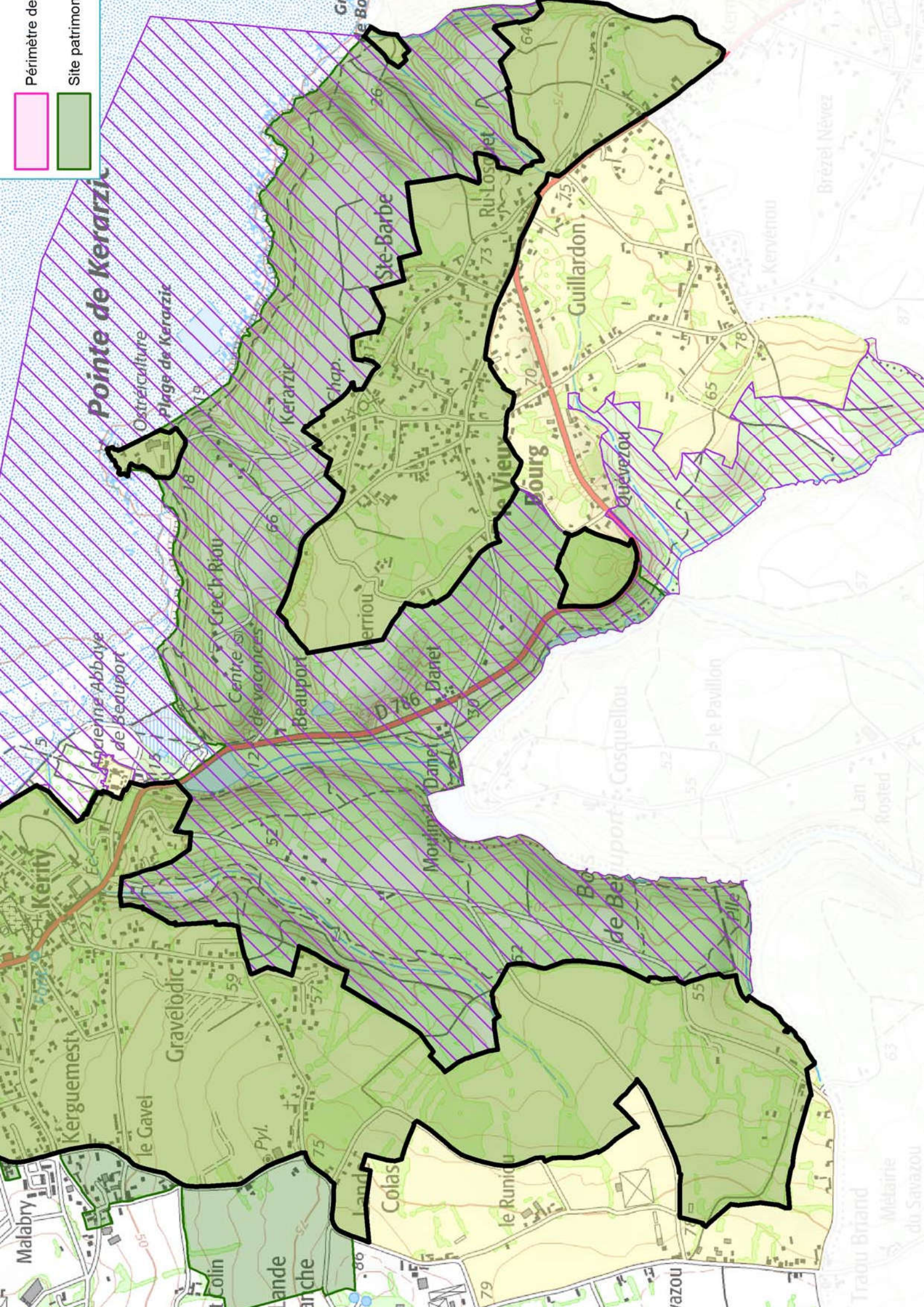


Les baies aux pointes rocheuses



Justification

L'AVAP de Paimpol (aujourd'hui SPR) a été créée le 3 février 2014. Elle est fondée sur un diagnostic archéologique et paysager. En ce sens, elle prend en compte les enjeux paysagers que le site inscrit cherche à préserver.



Périmètre de



Pointe de Kerarzic

Ancienne Abbaye de Beauport

Ostréiculture
Plage de Kerarzic

Centre de vacances de Beauport

Crech Riou

Beauport

Merriou

Danet

le Vieux Bourg

Guillardon

Quévezou

Colas

le Runicou

le Pavillon

de Beauport-Cosquellou

le Pavillon

le Pavillon

le Pavillon

le Pavillon

Malabry

Kerguemest

le Gavel

Gravelodic

Pyl

Lande Manche

Land

Colas

le Runicou

le Pavillon

le Pavillon

le Pavillon

le Pavillon

le Pavillon

le Pavillon

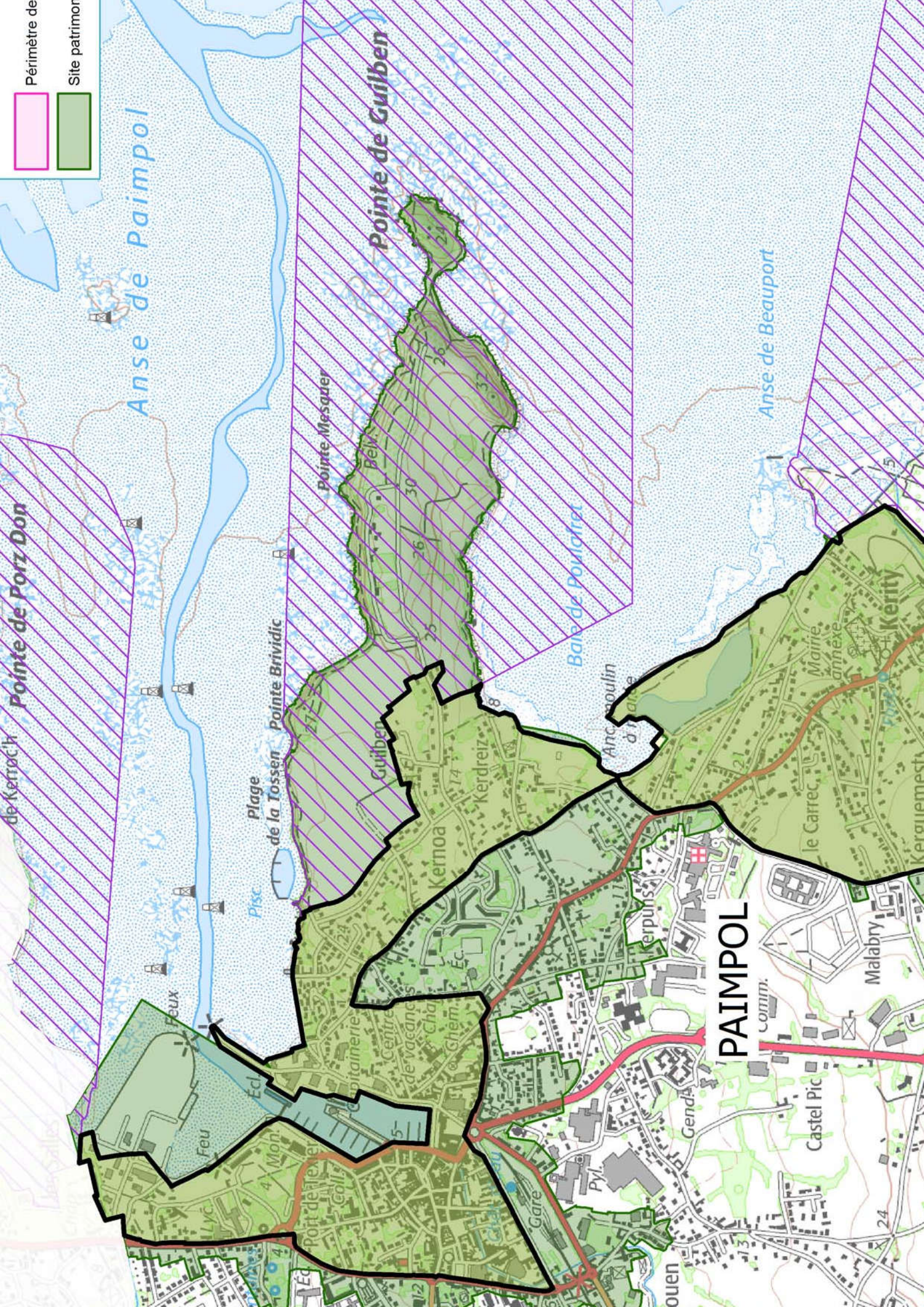
le Pavillon

le Pavillon

le Pavillon

le Pavillon

le Pavillon



Périmètre de

Site patrimonial

Anse de Paimpol

Pointe de Guilben

Anse de Beauport

Pointe de Porz Don

Pointe Mesquer

Pointe Brividic

Baie de Paimpol

PAIMPOL

Feu

Écl.

Mon.

Port de Paimpol

Coll.

Gare

Pyl.

Gend.

Comm.

Castel Pic

Malabry

Mairie, annexe

le Carrec

Kerhaemesth

Kerity

Feux

Plage de la Tossen

Pisc.

Guiben

Kerno

Kerdreiz

Anc. moulin de Paimpol

serpurs

le Carrec

Mairie, annexe

le Carrec

Kerhaemesth

Kerity

de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h

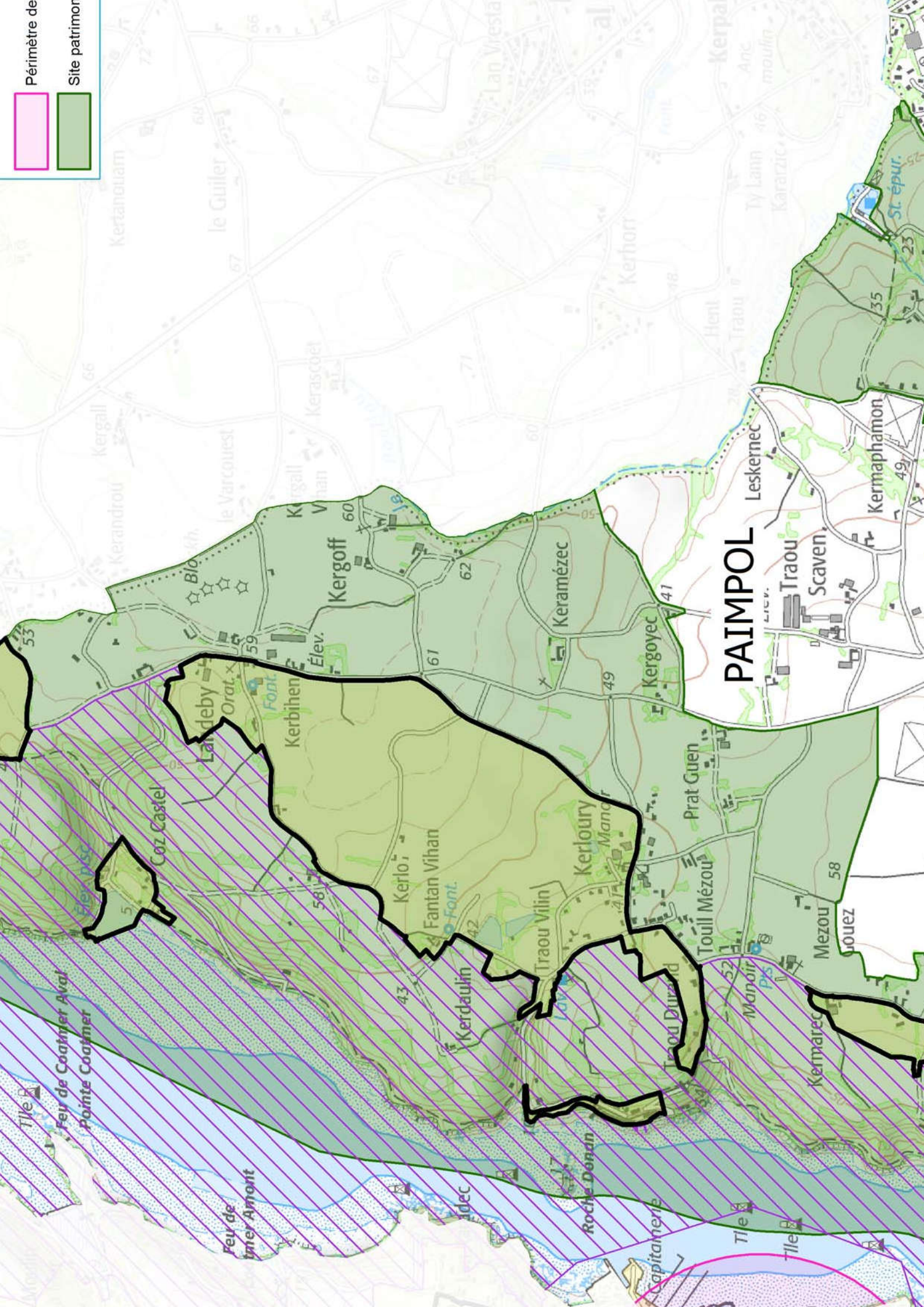
de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h

de Kerroc'h



Périmètre de



Site patrimonial

PAIMPOL

Feu de Coahmer Aval
Pointe Coahmer

Feu de
mer Amont

Iddec

Roche Donan

Capitanerie

Tîle

Tîle

Tîle

Kertanouam

le Guiler

le Varcouest

Kergall

Kerascoët

Lan Vreata

Kerhorri

Kerpa

Ty Lann

Kararziç

Kerandrou

Kergall

le Varcouest

Kergall

Vihan

Kergoff

Élev.

Kerbihen

Font.

Orat.

Lardeby

Coz Castel

Kerloury

Manoir

Keramézec

Kergoyec

Prat Guen

Touil Mézou

Traou Vilin

Traou Durand

Manoir

Mezou

rouez

Kermarec

Kermaphamon

St. epur.

Leskernec

Traou

Scaven

Kermaphamon

St. epur.

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

Manoir

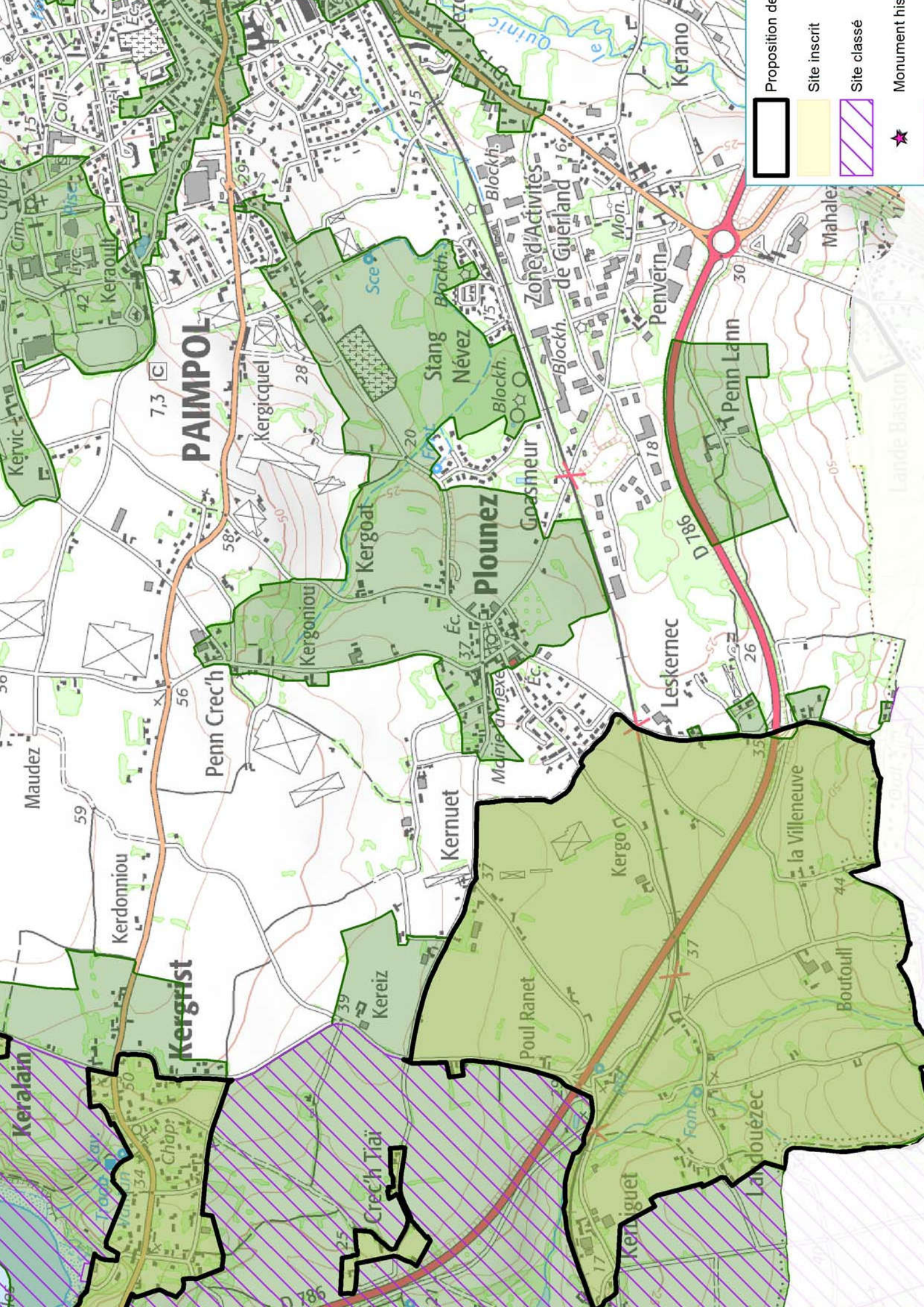
Manoir

Manoir

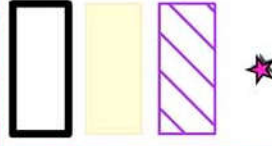
Manoir

Manoir

Manoir



- Proposition de site inscrit
- Site inscrit
- Site classé
- Monument historique



PAIMPOL

Plounez

Penn Lann

Kergrist

Keralain

Leskernevez

Kernevez

Kernevez

Penvern

Penn Lann

la Villeneuve

Boutoull

Lardouezec

Crech'Tiaj

Kereiz

Poul Ranet

Mairie d'impléxe

Mairie de Penvern

Goasneur

Stang Névez

Zone d'Activités de Guerland

Quinec

7,3 C

20

56

59

34

37

39

58

56

37

39

25

25

28

28

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

20

20

58

56

59

37

39

25

25

du secteur d'étude n°6 prend place sur cette commune. Il s'agit de deux extensions urbaines du village de Loguivy de

Paysagères

se localise à l'interface entre deux unités

La Côte rocheuse ouverte sur des paysages littoraux : cette unité paysagère littorale est dominée par les versants de la multitude d'îles et îlots s'égrenant de la pointe du Trieux à Bréhat. Le plateau agricole à l'arrière de la côte du Goëlo est ponctué de hameaux et de bâtiments agricoles à des habitations en ruine construites en grès rouge.

Le Trieux maritime : il s'agit d'un paysage assez sauvage, où les rives escarpées et abruptes accompagnent un fleuve large, évoluant au fil des courants. A l'arrière des coteaux boisés, le plateau est dominé par les cultures céréalières et légumières. Les exploitations prennent préférentiellement place sur le plateau. Les exploitations prennent des habitations, des exploitations et sont souvent accompagnés de patrimoine

environnemental

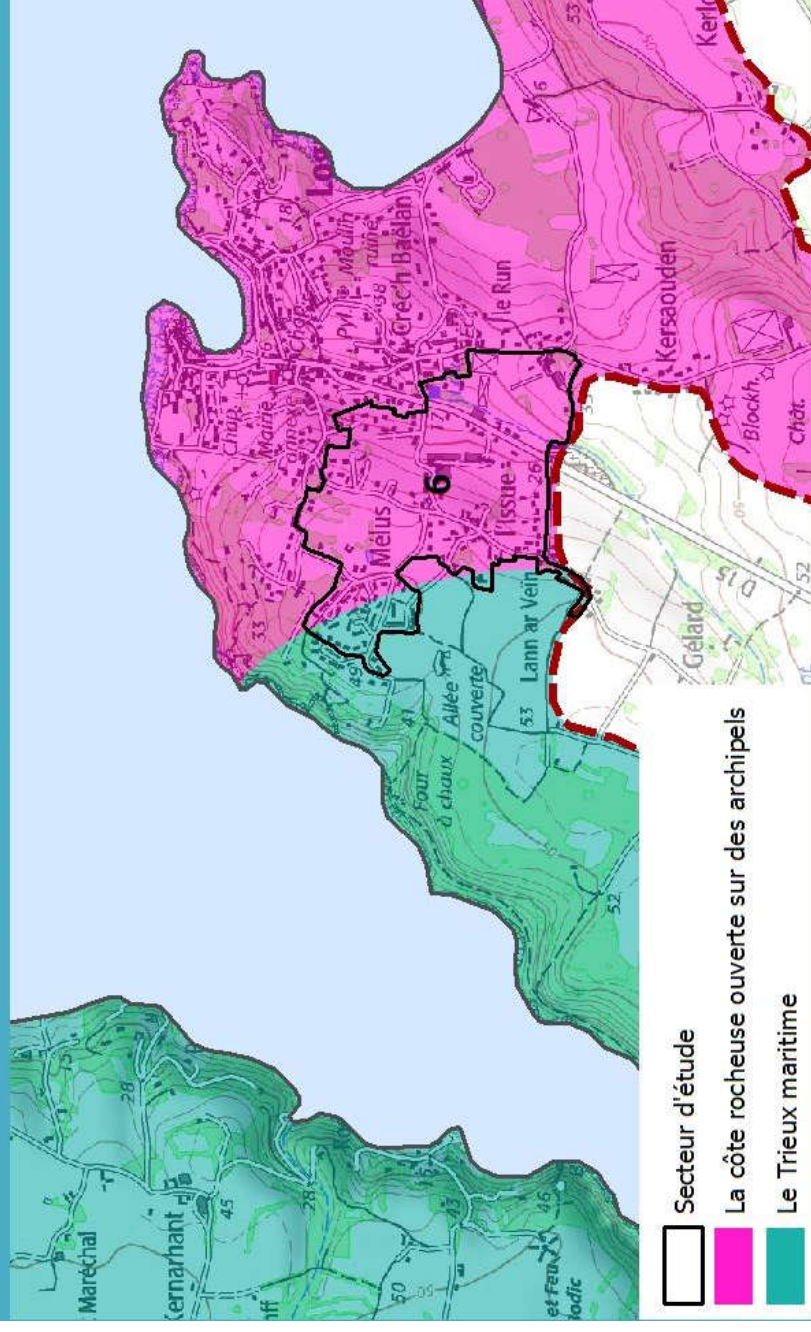
est concerné par aucune protection foncière ni réglementaire (hormis l'inscription).

Il s'agit de sites Natura 2000 (ZSC « Côte de Trestel à l'arrière des coteaux du Trieux et du Jaudy » et ZPS « Plateau agricole ») ainsi qu'une ZNIEFF de type II et une ZICO, qui prennent place au niveau de l'estuaire du Trieux et de la pointe maritime.

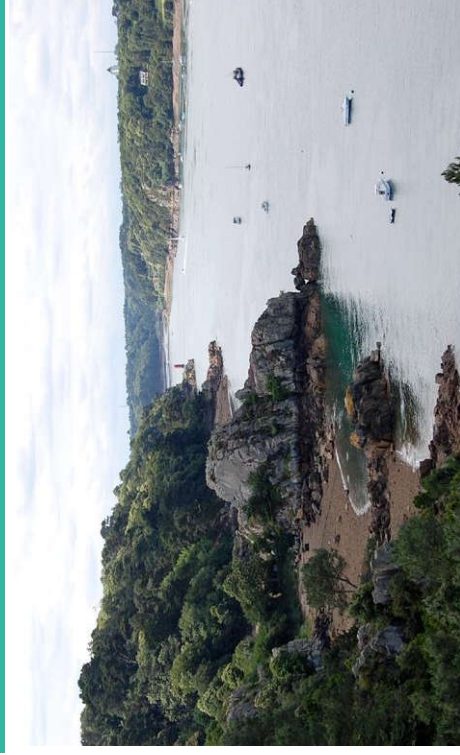
et d'urbanisme

Le plan d'urbanisme en vigueur au 1^{er} novembre 2016 a été approuvé le 16 juillet 2014.

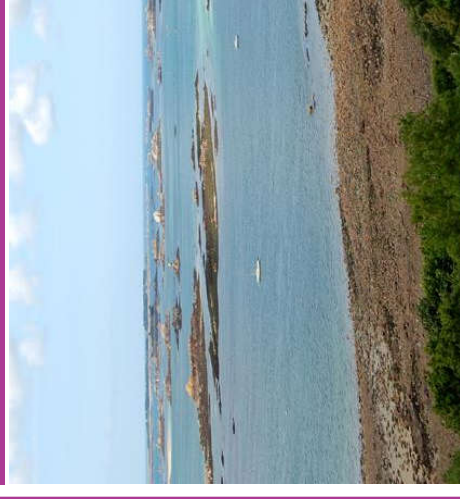
Le plan d'urbanisme proposé couvre des zones naturelles, agricoles, et des zones d'urbanisation future, qui



Le Trieux Maritime



La côte rocheuse ouverte sur des archipels



tes précédemment avec l'espace littoral. En effet, e perception vers la mer et l'archipel de Bréhat s la ria du Trioux ont été réduites en nombre et visuelle par le développement de l'habitat.

est aujourd'hui dominé par des constructions qui n'évoquent pas l'habitat dispersé du plateau et ne présentent pas la qualité des anciennes constructions en pierre.

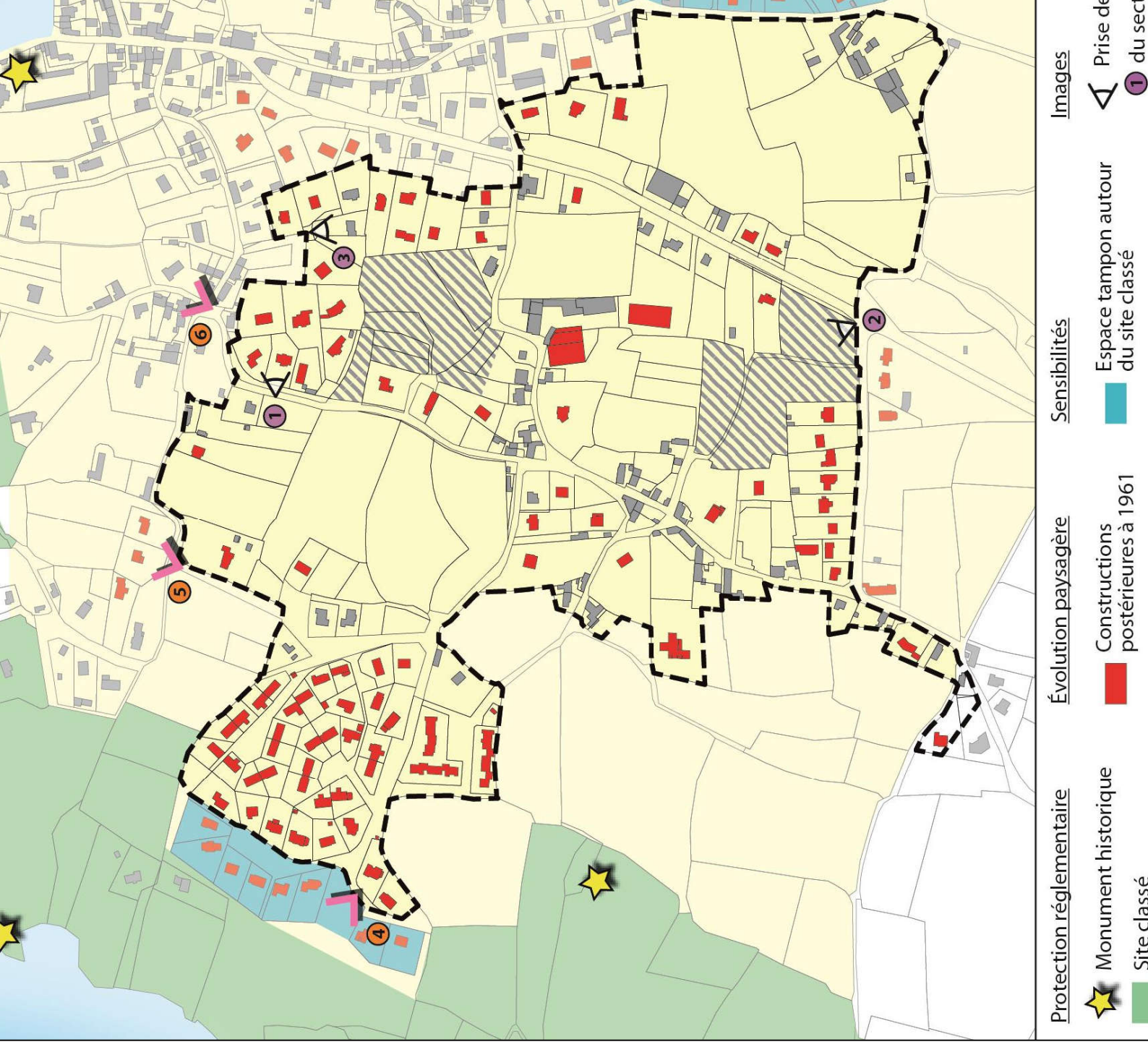
ce périmètre ne devraient pas être amenés à ment dans les prochaines années puisque les PLU sont incluses dans des dents creuses.

proposé pour la désinscription englobe une des habitations construites depuis les années 60 ones d'urbanisation future.

s-tampon » ont été maintenus en site inscrit en édiante du site classé. Ils constituent des espaces entre le site classé et les espaces urbanisés sans s'agit le plus souvent de zones bâties présentant paysagers forts (*par exemple des vues sur* ns ces zones, les travaux de modification du bâti tion pourraient avoir des conséquences sur le

s-tampons » de la sorte se retrouvent sur une té des communes.

e périmètre de désinscription proposé a pris en ogiques de protection propres à chacun des historiques proches. Dans le même esprit, la ysagère du site inscrit a été préservée.



*se sont particulièrement installés sur les espaces
façon à bénéficier des vues sur la mer. Ils sont
toucher les perceptions éloignées depuis l'espace*



*espaces qui ne sont pas encore urbanisés, la
l'habitat se lit facilement dans le paysage.*



*proposé à la désinscription correspond
ent à un paysage de péri-urbanisation peu dense.*



de l'estuaire du Trieux depuis le rebord du plateau.



Image 4

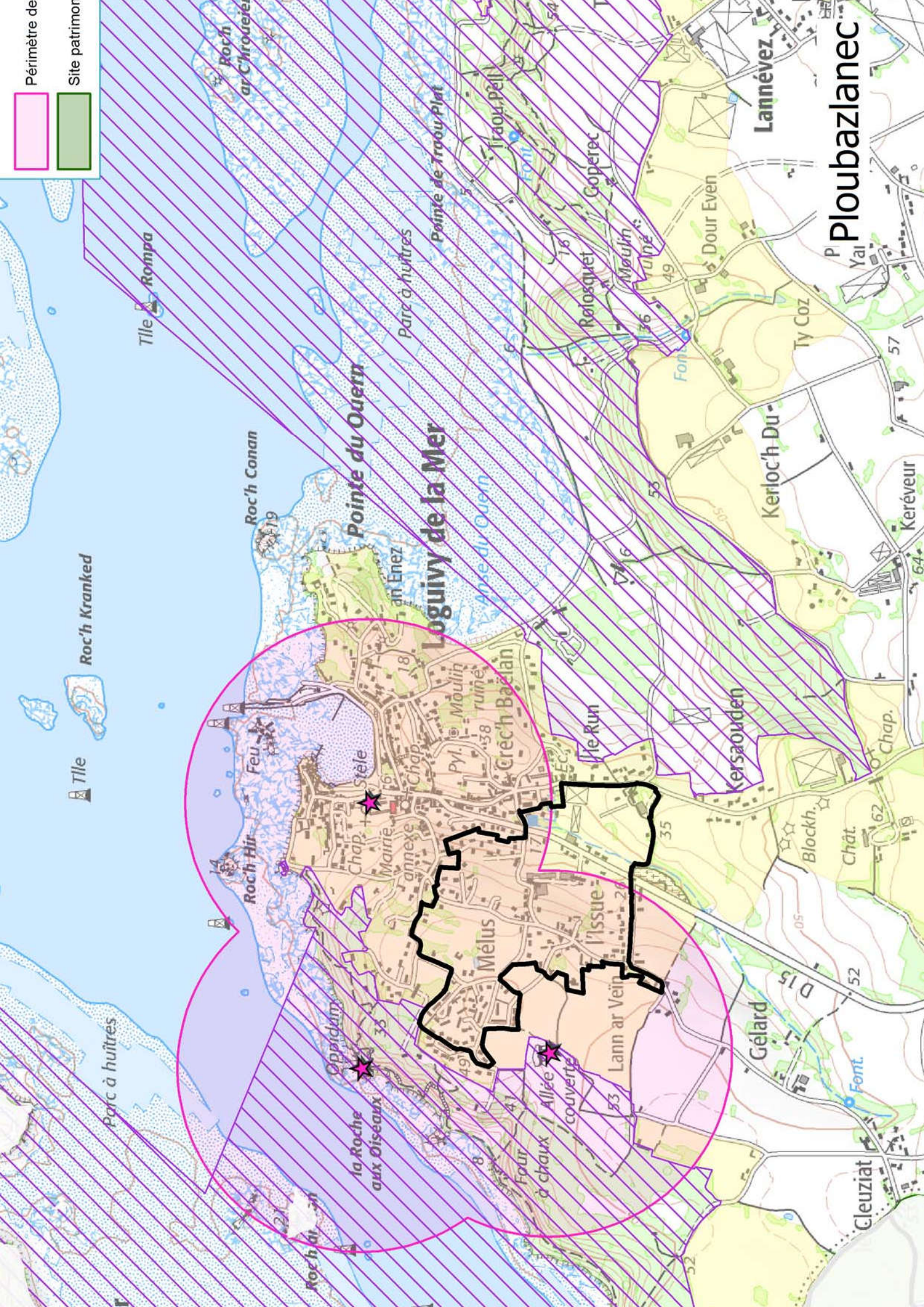
lle vers la mer entre deux habitations.



Image 5

lle vers la mer dans l'axe de la rue.





- Périmètre de
- Site patrimonial

Ploubazlanec

Tille Rompa

Roch'hir

Roch'Kranked

Feu

Parc à huîtres

Roch'at

la Roche aux Oiseaux

Roch' Conan

Pointe du Quern

Stèle

Mairie annexe

Chap.

Melus

Parc à huîtres

Pointe de Traou Plat

Loguivy de la Mer

Crech' Bacchan

Le Run

Four à chaux

Allée couverte

Ratolesquet

Moulin

Goperec

Lann ar Vein

l'Issue

Lann ar Vein

Traou Pell

Dour Even

Kerloc'h Du-

Kersaouden

Gélard

Chap.

Lannévez

Ty Coz

Keréveur

Blockh

Chât.

Font

Cleuziat

D 15

D 52

D 15

D 52

D 52

des secteurs

d'étude se situent sur la commune de Plourivo :
secteurs numérotés de 15 à 18 correspondent à des écarts, composés de quelques habitations et dans les années 50. Les constructions s'y sont faites à partir des années 60 et jusqu'à aujourd'hui ;
le secteur n°19 s'étend autour du centre de tri de la commune : il s'agit d'un espace agricole et boisé où une gestion traditionnelle des ordures ménagères a été mise en place à la fin des années 70.

Unités paysagères

Les unités paysagères (15-16-17) se localisent dans l'unité paysagère de Penhoat-Lancerf. Le secteur n°19 prend place dans les Vallées sauvages tandis que le n°18 se situe à l'interface entre ces deux dernières. Les caractéristiques de ces paysages sont :

de Penhoat-Lancerf : il s'agit d'un massif composé de peuplements de pins, de feuillus et de quelques landes à ajoncs en mosaïque. Les paysages, dominés par les arbres et les champs, sont propices aux mythes et aux légendes.

des vallées sauvages : il s'agit de la partie amont de la vallée de la Leff, un affluent. Ces secteurs sont particulièrement encaissés et isolés par rapport au reste du territoire. Le plateau qui les sépare a une vocation agricole, en dehors du bois de Penhoat-Lancerf. L'habitat est traditionnellement dispersé et le paysage reste dominé par le végétal.

environnement

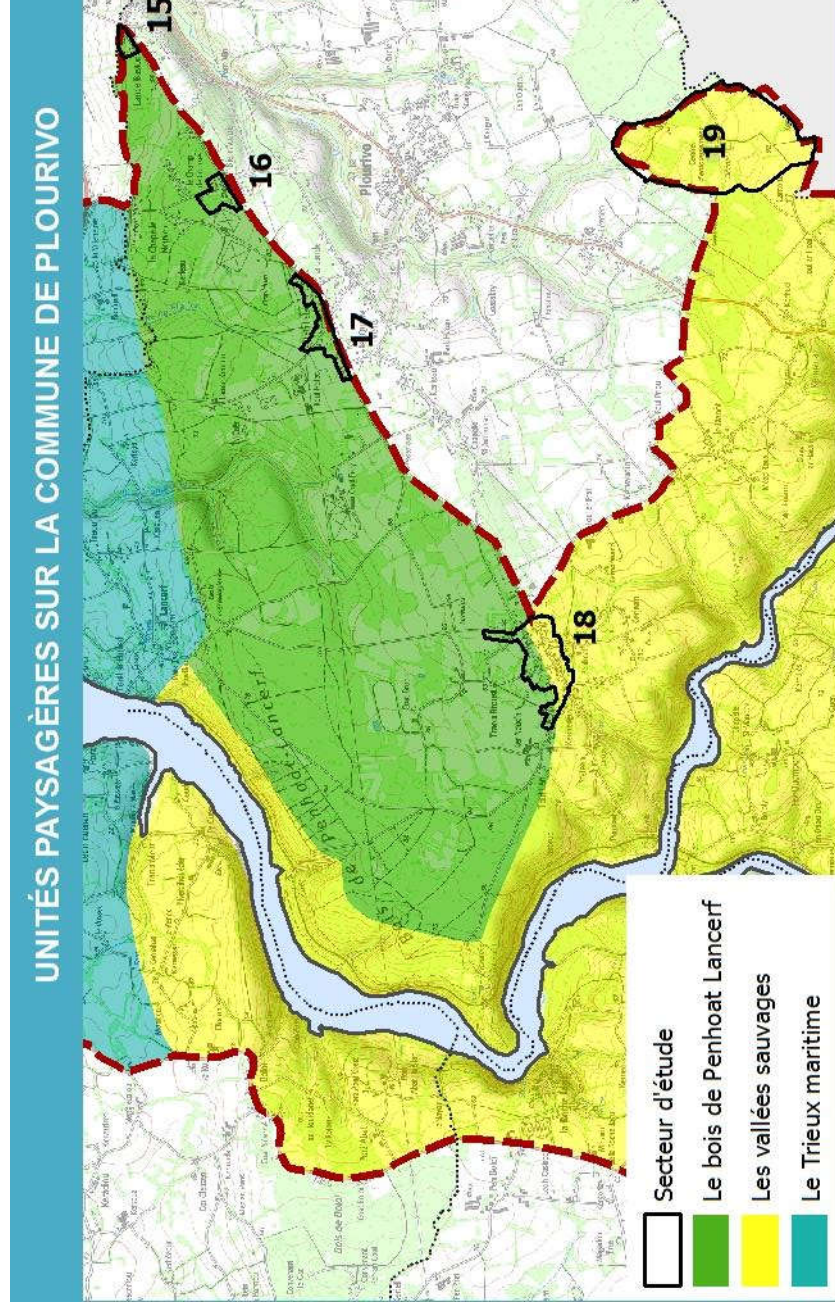
Les secteurs n°15 à 18 sont directement concernés par une réglementation (hormis l'inscription).

Les secteurs n°15 à 18 côtoient des sites classés ZSC « Côte de Trestel à Paimpol, des estuaires de la Jaudy » et ZPS « Trégor-Goëlo » ainsi que des secteurs de type I (Penhoat-Lancerf et les coteaux de la Leff).

Toutefois, un projet de PLU a été arrêté le 15 septembre 2016.

Le règlement graphique du PLU arrêté en 2016 classe :

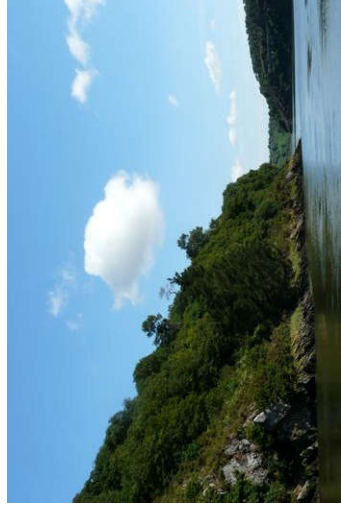
- intégralement en zone naturelle : le secteur n°15 (hameau de Lande Baston) ;
- intégralement en zone agricole : le secteur n°16 (hameau des Quatre Vents) ;
- en zones agricole et naturelle : les secteurs n°17 (hameau de Bien Acquis) et n°19 ;
- en zones urbaine, agricole et naturelle : le secteur n°18 (hameau de Penhoat).



Le Bois de Penhoat-Lancerf



Les Vallées sauvages



on, les pavillons ont principalement été construits
route ainsi que sur le bord du coteau qui ouvre
vers Paimpol.



les pavillons se sont multipliés le long des voies,
mbiance péri-urbaine.



Vents, les pavillons ont été construits
nt le long des voies. En l'absence de haies, ils
contact direct avec l'espace agricole.



ir prend place sur le plateau, à environ 1,5 km
fluence entre le Trieux et le Leff. Autour du
aggloméré, des paysages agricoles dominent,
arrière-plan le Bois de Penhoat-Lancerf ainsi que
ments occupant les rives abruptes du Trieux et

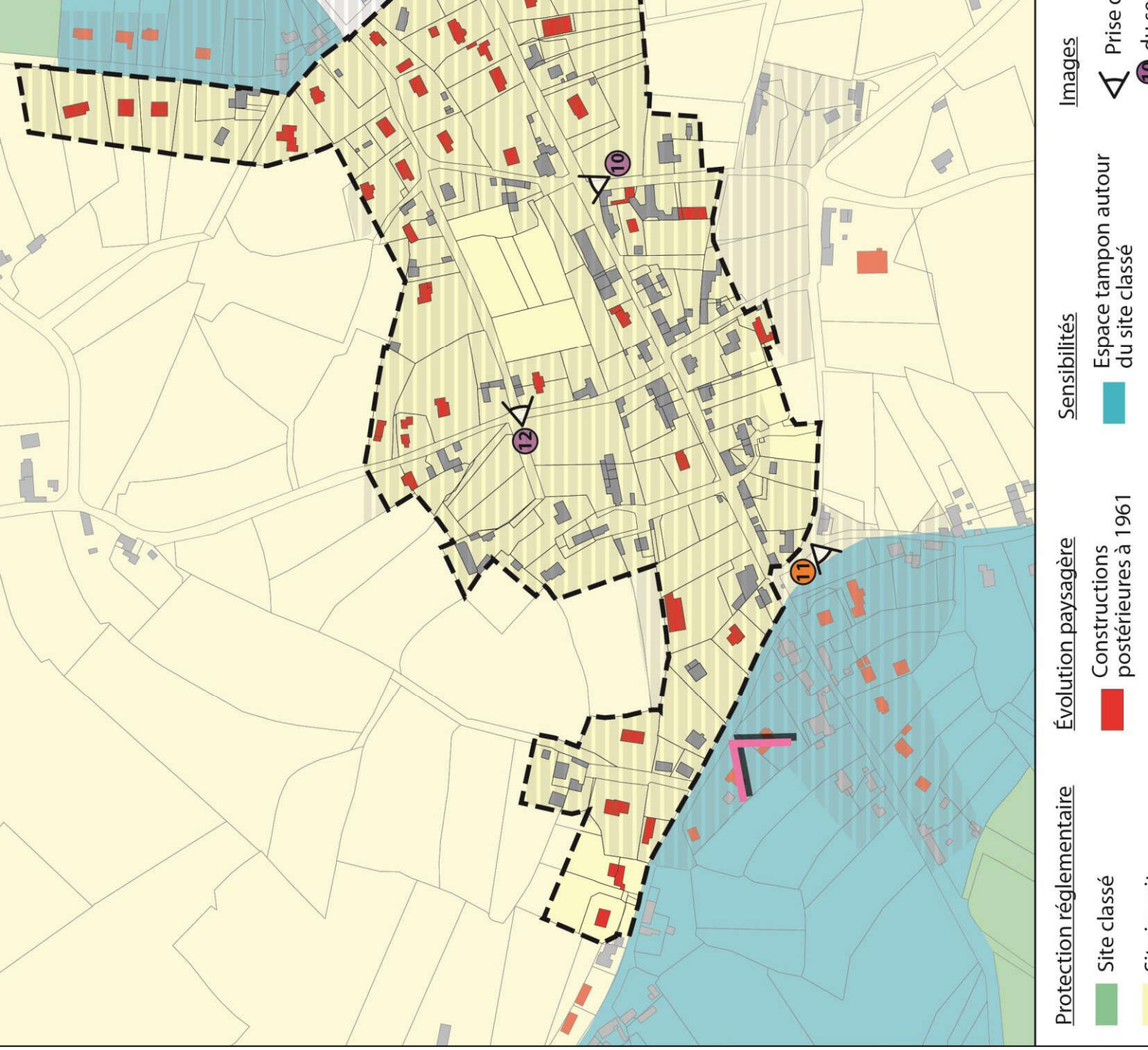
ité de l'estuaire se ressent localement puisque la
est de Penhoat occupe des terrains en pente
ve vers le Trieux. Quelques vues s'échappent
arrière des jardins.

l'un village ancien de la commune de Plourivo,
aissait déjà sur les cartes d'Etat-major du XIX^{ème}
isque dans les années 60, les constructions
essentiellement place le long de la route de
ur, qui est l'axe central du village. Il s'agissait
petites maisons bâties en pierre du pays.

des années 60-70, les habitations se sont
s en ne reprenant ni les logiques d'implantation
ancien (façade ou pignon souvent aligné à la rue)
ériaux / teintes des constructions en pierre. Ces
bâtiments se sont également éloignés de la rue
, élargissant l'emprise globale du village.

être proposé s'appuie sur l'ensemble des
ons agglomérées de Penhoat. Il coïncide
parfaitement avec la zone urbaine du PLU, au
quelle de nouvelles constructions pourraient voir

être épargné toutefois la partie ouest du village
tue une entrée progressive dans le site classé en
relief en pente descendante. Des liens visuels
nt entre le site classé et ce secteur de Penhoat.



es habitations au cœur du village sont souvent
les sont construites en pierre et entretiennent
avec la rue.



Image 10

village, la pente naissante des rives du Trieux
se faire sentir. Cette topographie tend à créer
d'entrée » progressive vers le site classé de
Trieux.



Image 11

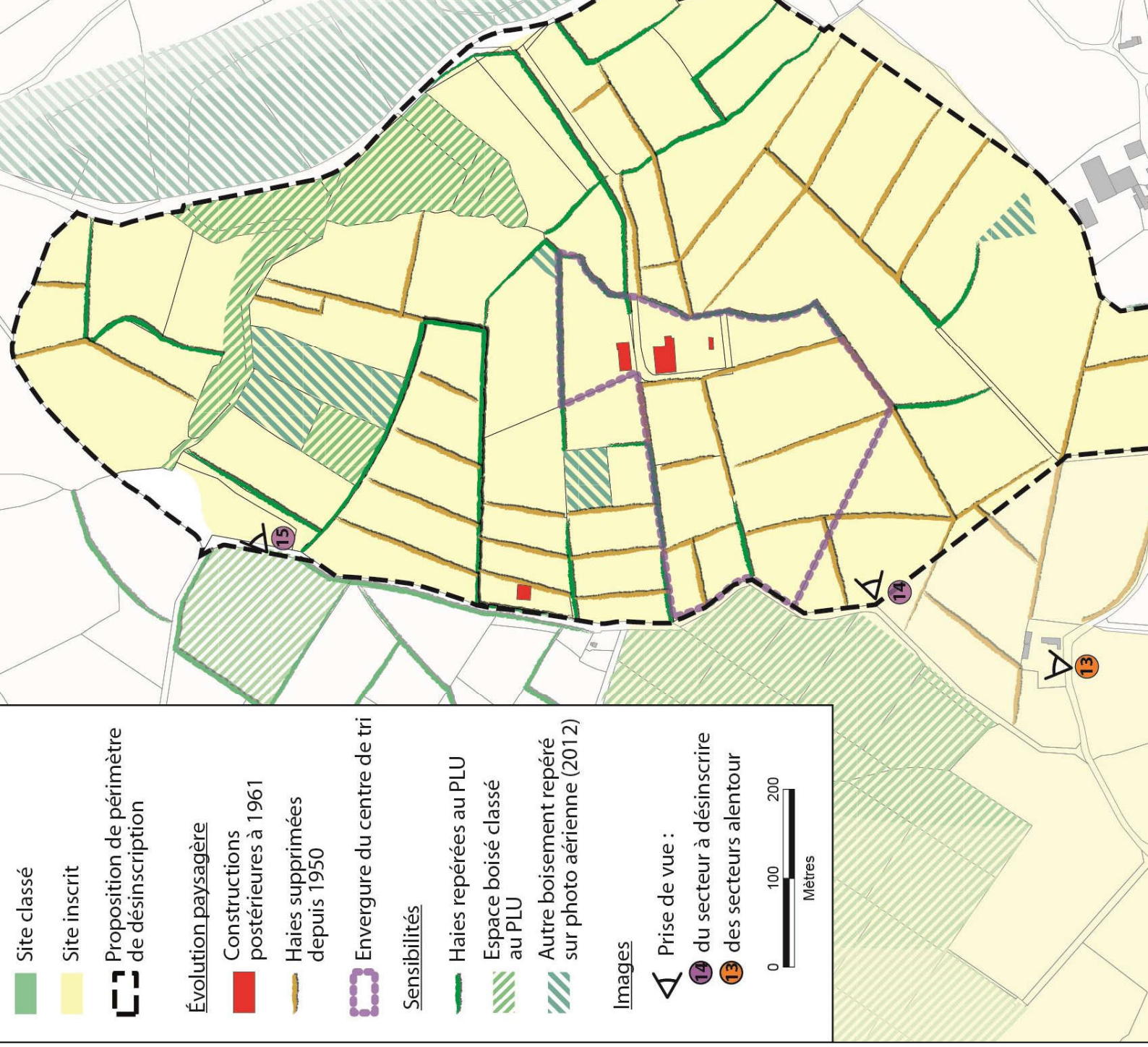
inées 60-70, un nombre important de nouvelles
est venu élargir l'emprise du village, au-delà de la



ur prend place sur le plateau, à l'écart de la
caissée du Leff. Le paysage est dominé par des
agricoles encadrées par des boisements à l'est
est. La moitié sud du secteur correspond à de
parcelles de cultures ouvertes tandis que la
ard abrite essentiellement des petites parcelles
s. Ce secteur illustre l'évolution des paysages
puisque dans les années 50 seules des petites
bocagères existaient.

de ce secteur, un centre de traitement des
prend place. Il s'agissait à l'origine d'un centre
vement des déchets, dont on perçoit encore les
erlons de terre. Il s'agit aujourd'hui d'une
e de compostage. Cet élément industriel est
gnant dans le paysage, en particulier depuis le
secteur où aucune haie ne vient créer de filtre

entre de désinscription proposé épargne l'ancienne
Cantonou, dont les bâtiments en pierre sont à
e l'architecture traditionnelle locale, ainsi que ses



- Site classé
- Site inscrit
- Proposition de périmètre de désinscription

Évolution paysagère

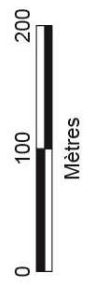
- Constructions postérieures à 1961
- Haies supprimées depuis 1950
- Envergure du centre de tri

Sensibilités

- Haies repérées au PLU
- Espace boisé classé au PLU
- Autre boisement repéré sur photo aérienne (2012)

Images

- Prise de vue :
- 14 du secteur à désinscrire
- 13 des secteurs alentour



*s de ferme de Cantonou restera dans le site
on de son caractère patrimonial.*



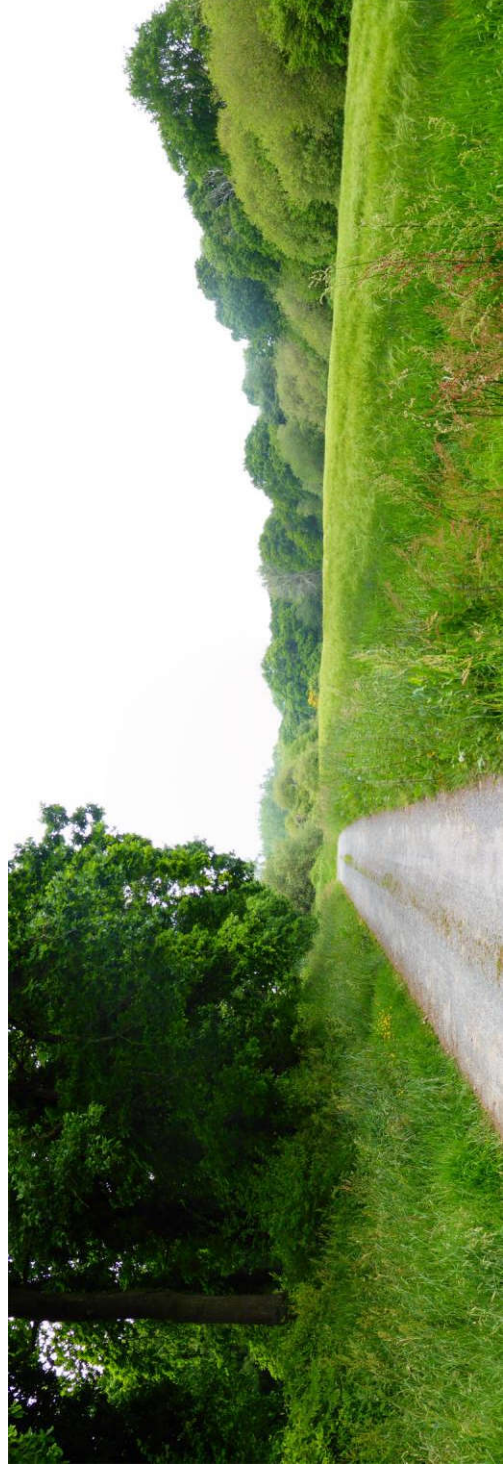
Image 13

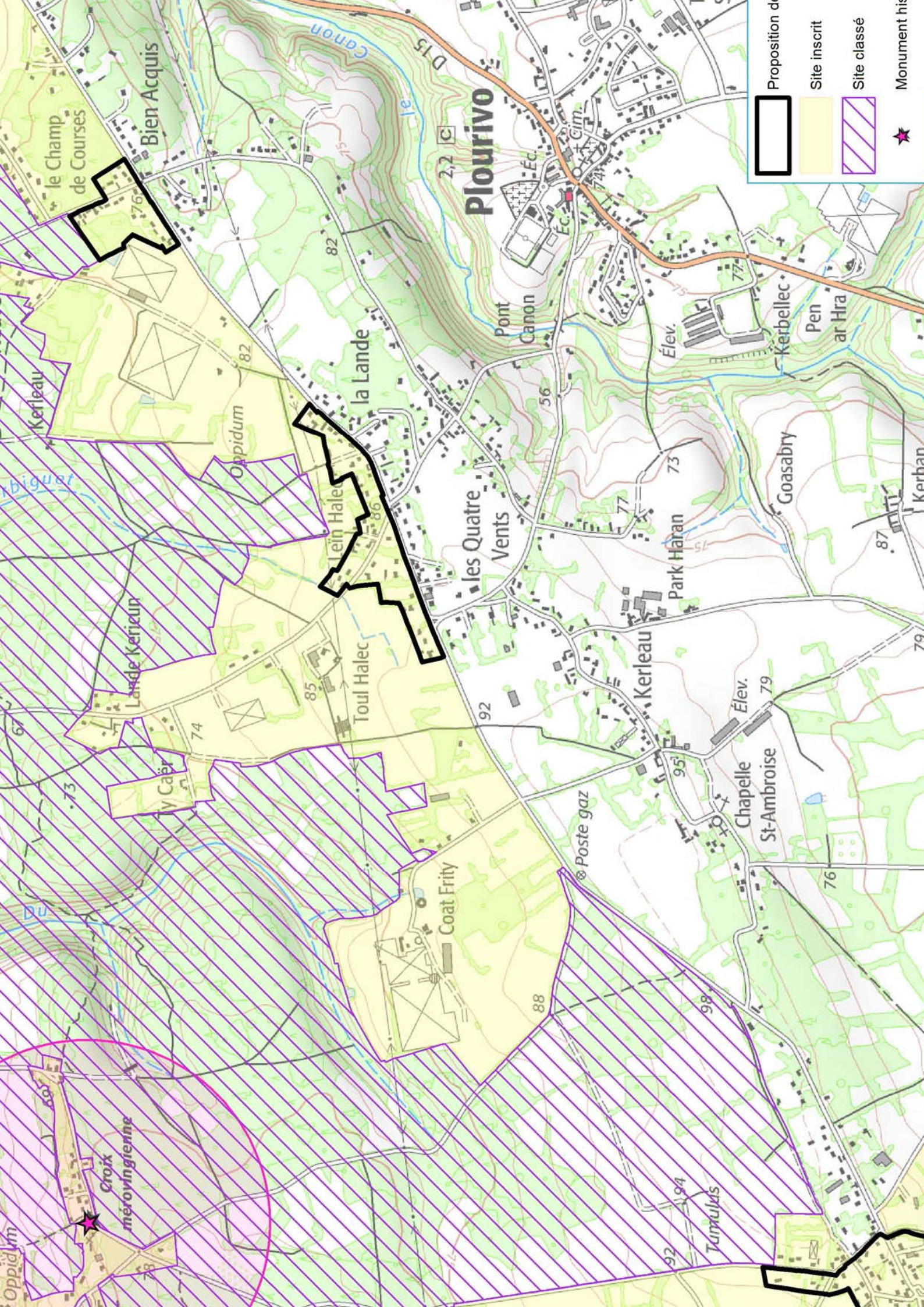
*de terres situés au sud-est du centre de tri ont
ographie naturelle du secteur. Ils constituent de
ments prégnants dans la partie sud du secteur.*



Image 14

*Il est restée plus arborée même si la densité de
ué dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle.*





Proposition de site inscrit

Site inscrit

Site classé

Monument historique

Plourivo

le Champ de Courses

Bien Acquis

la Lande

les Quatre Vents

Kerleau

Chapelle St-Ambroise

Croix mérovingienne

Toul Halec

Coat Frity

Tampoulais

Poste gaz

Élev.

Park Haran

Goasabry

Kerbellec

Pen ar Hra

Pont Canon

Lein Halec

Oppidum

Lande Kerleau

Y Caer

Oppidum

Kerhan

Goasabry

Chapelle St-Ambroise

Tampoulais

Poste gaz

Élev.

Park Haran

Goasabry

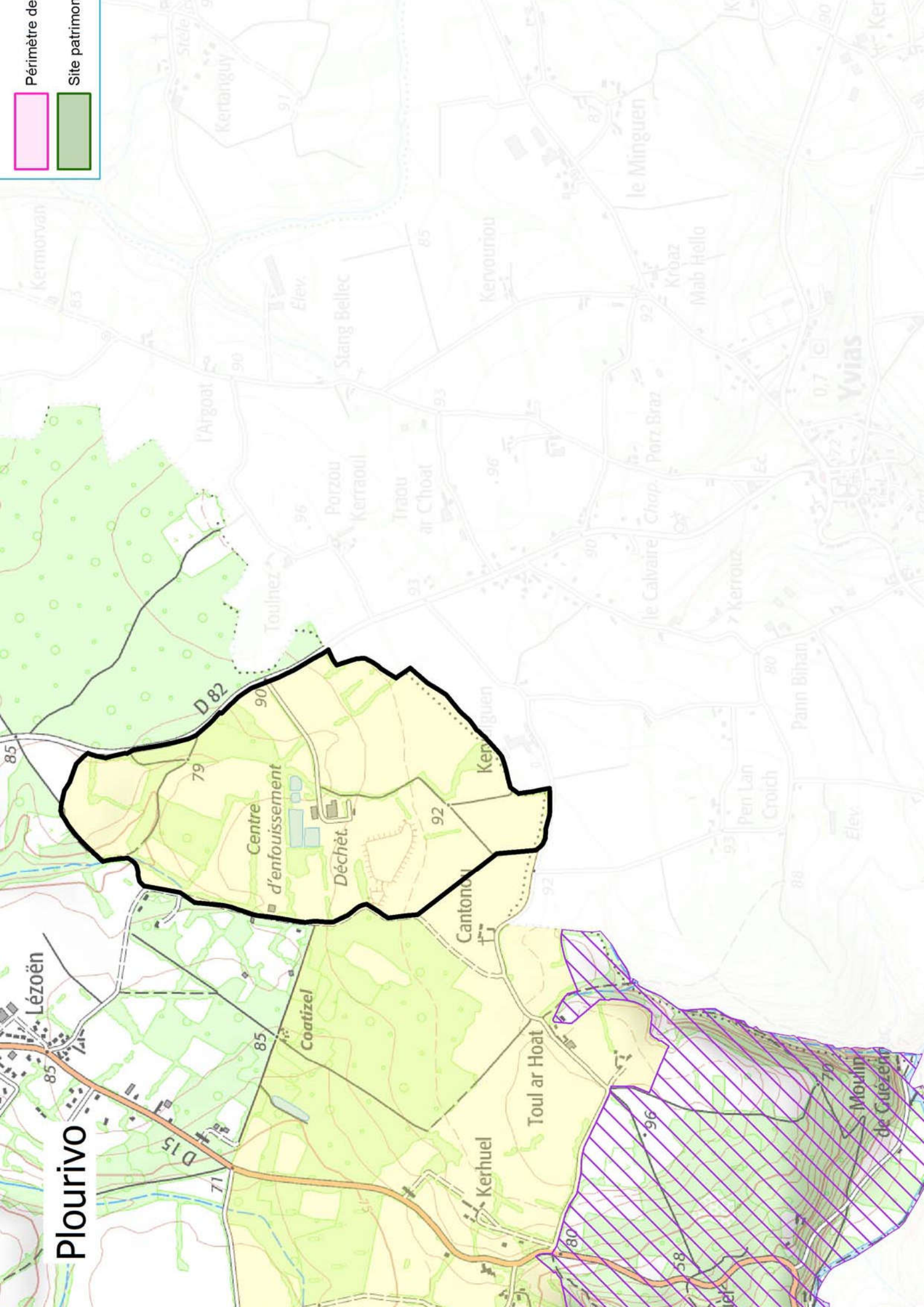
Kerbellec

Pen ar Hra

Pont Canon

Lein Halec

Périmètre de
Site patrimonial



Plourivo

Yvias

des secteurs

l'étude numérotés de 20 à 25 prennent place sur les secteurs :

les secteurs n°20 à 23 sont situés sur le versant droit de la vallée du Trieux (commune de Pontrieux) ;

le secteur n°24 est en entrée de ville, sur le versant gauche de l'estuaire du Trieux (commune de Pontrieux) ;

le secteur n°25 se situe en bord de plateau, sur le versant gauche de l'estuaire du Trieux (commune de Ploëzal).

secteurs paysagères

les secteurs prennent place au sein de la même unité paysagère de la Vallée des Vallées sauvages.

Le paysage est centrée autour de deux vallées profondes et encaissées, celles du Trieux et du Leff. Seul le Trieux traverse Pontrieux, donnant à voir deux vallées. Au nord et au sud de l'agglomération, les vallées sont escarpées, couvertes de lande et de quelques champs, comme sur la majorité de l'unité paysagère. Au sud de la ville, un replat borde le fleuve, repoussant d'une trentaine de mètres les versants pentus. La cité de Pontrieux est un élément patrimonial fort de cette unité paysagère, qui relie le lien qui unit les habitants au fleuve.

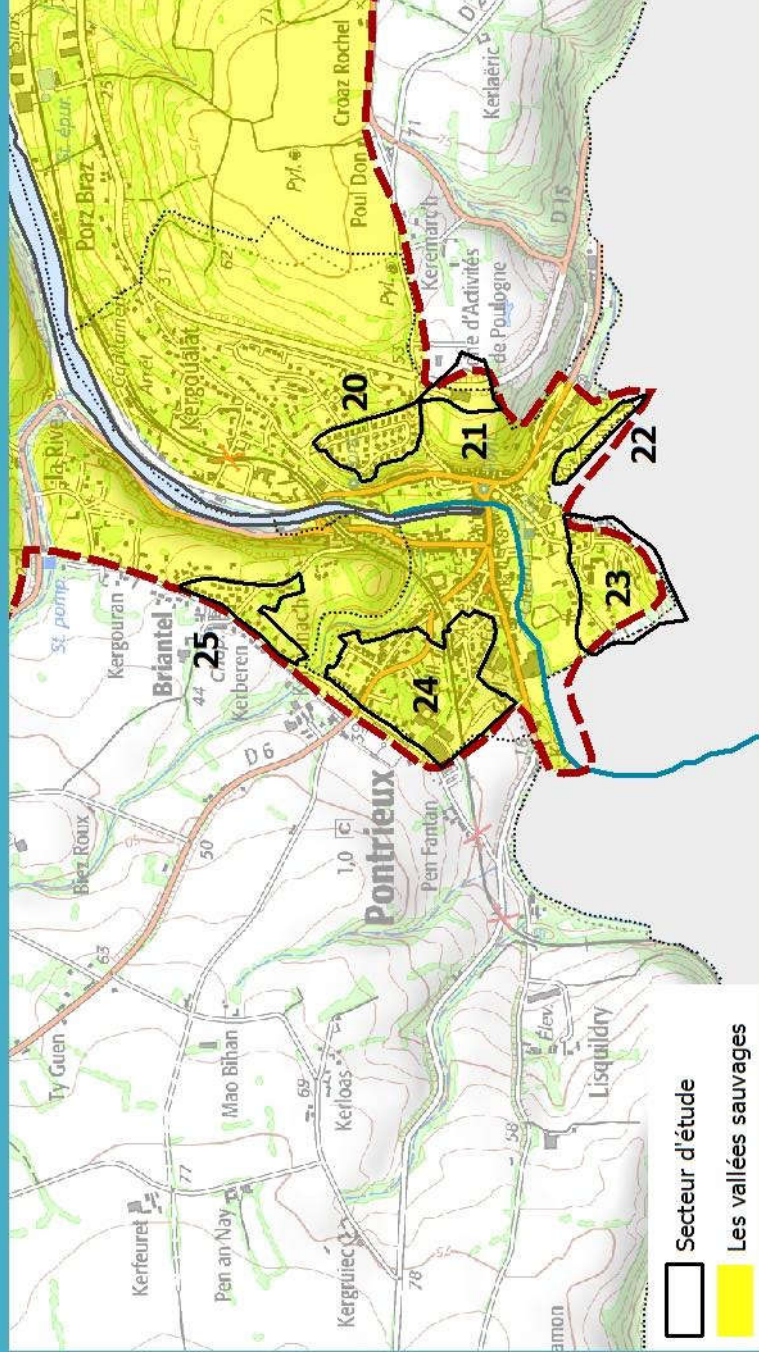
environnement

Le cadre réglementaire et aucun inventaire du patrimoine naturel n'est recensé au niveau des secteurs étudiés.

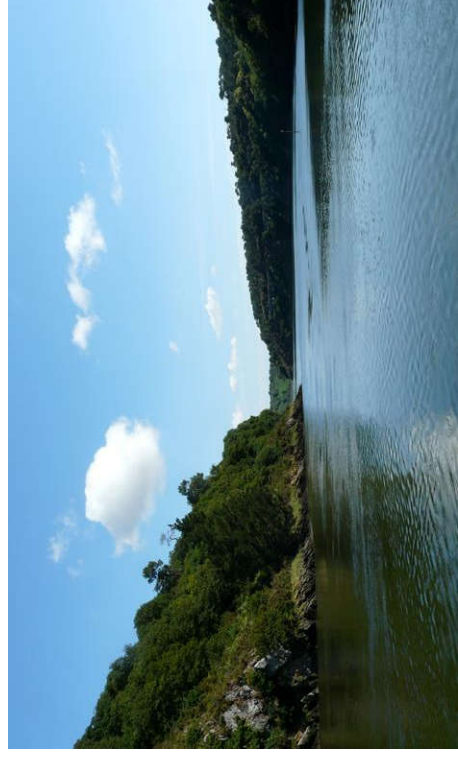
politique d'urbanisme

La commune de Pontrieux, le document d'urbanisme en vigueur au 1^{er} novembre 2016 est un PLU approuvé le 15 novembre 2016. Il prend en compte le Site Patrimonial (anciennement ZPPAUP créée en 1996) qui protège le patrimoine naturel de la ville. Les secteurs d'étude n°20 à 24 sont situés sur des zones urbaines, d'urbanisation future

UNITÉS PAYSAGÈRES SUR LES COMMUNES DE PONTRIEUX ET PLOËZAL



Les Vallées sauvages



eurs prennent place en continuité l'un de l'autre au du versant droit.

septentrional (n°20) correspond à un lotissement début des années 70. Avant sa construction, il de parcelles agricoles.

ment prend place sur la pente du versant mais peu perceptible depuis l'estuaire en raison de la boisée qui l'encadre.

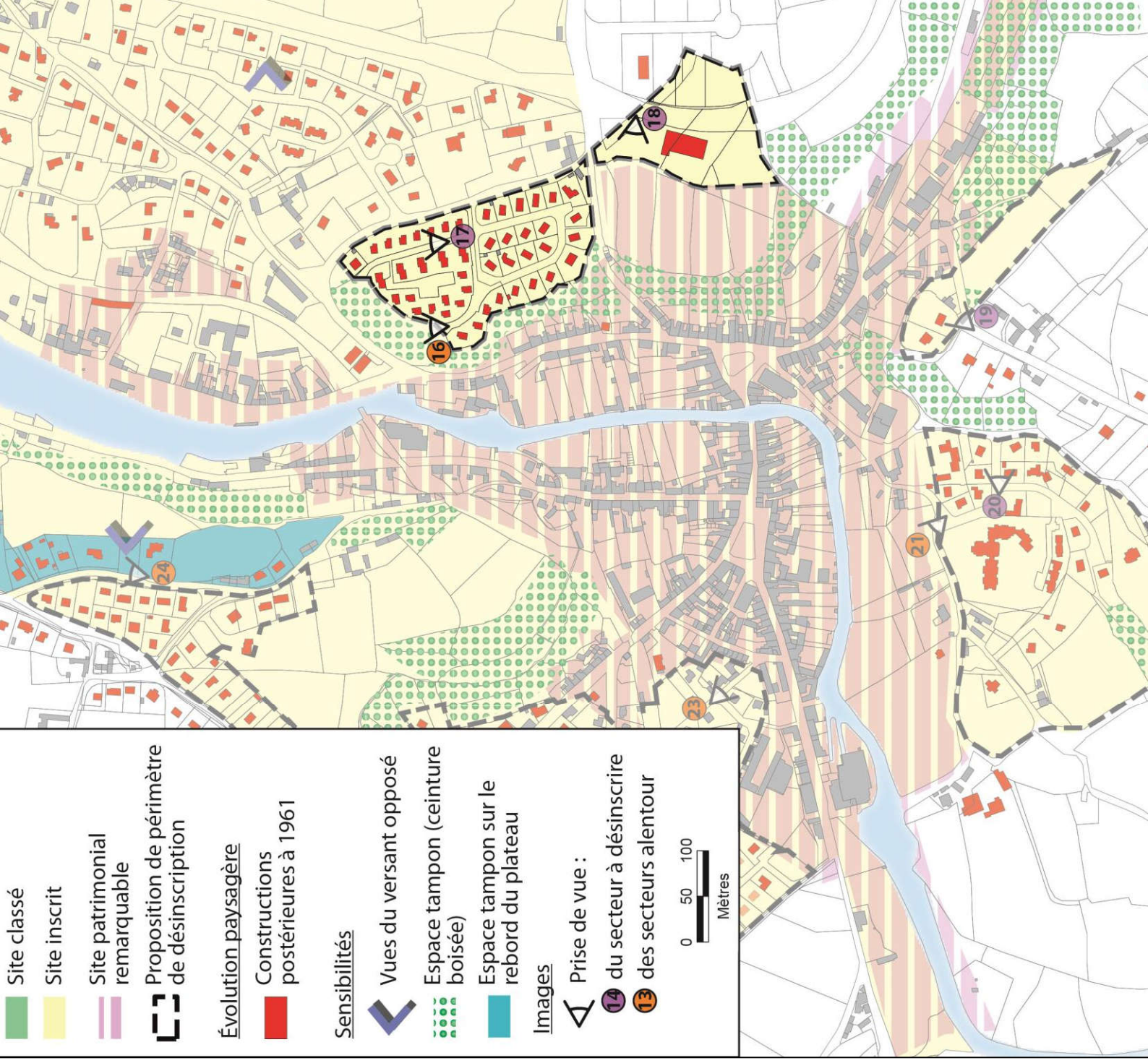
classé en zone urbaine, ce lotissement est assez perceptible d'évoluer étant donnée sa densité bâtie, ent importante.

ère de désinscription proposé s'appuie sur le bâti de ce lotissement. Il épargne la ceinture et l'encercle partiellement et crée un espace de d'intérêt paysager avec le Site Patrimonial ble (*SPR* – ancienne ZPPAUP).

l secteur (n°21) correspond à une zone d'activité de construction, située de part et d'autre de la routière de Pontrieux. Dans les années 60, ni les d'activité ni la déviation routière n'existaient, ce tait alors dédié à l'agriculture.

ère de désinscription proposé s'appuie sur la *SPR*. Aucun espace tampon n'est proposé étant caractère naturel des parcelles classées en *SPR* roit.

que sur l'ensemble de la commune de Pontrieux, s de désinscription proposés ont pris en compte protection propre au *SPR*. Dans le même esprit, paysagère du site inscrit a été préservée.



voisée en périphérie du lotissement assure une qualité avec le bâti patrimonial du SPR, situé en



Image 16

leur, seules les deux rues principales permettent percées visuelles vers le versant opposé de Trieux.



Image 17

te image illustre la densité du bâti, qui limite possibilités de densification du lotissement.



des terrains destinés à recevoir une zone pour le plateau, limite leurs liens visuels avec les versants.

ir (n°22) prend place sur les pentes du versant estuaire. Il correspond en très grande partie au de Pontrieux, qui est longé au nord par des boisées classées EBC au PLU.

extrémité ouest du secteur est occupée par des us, qui ne présentent pas de caractère al.

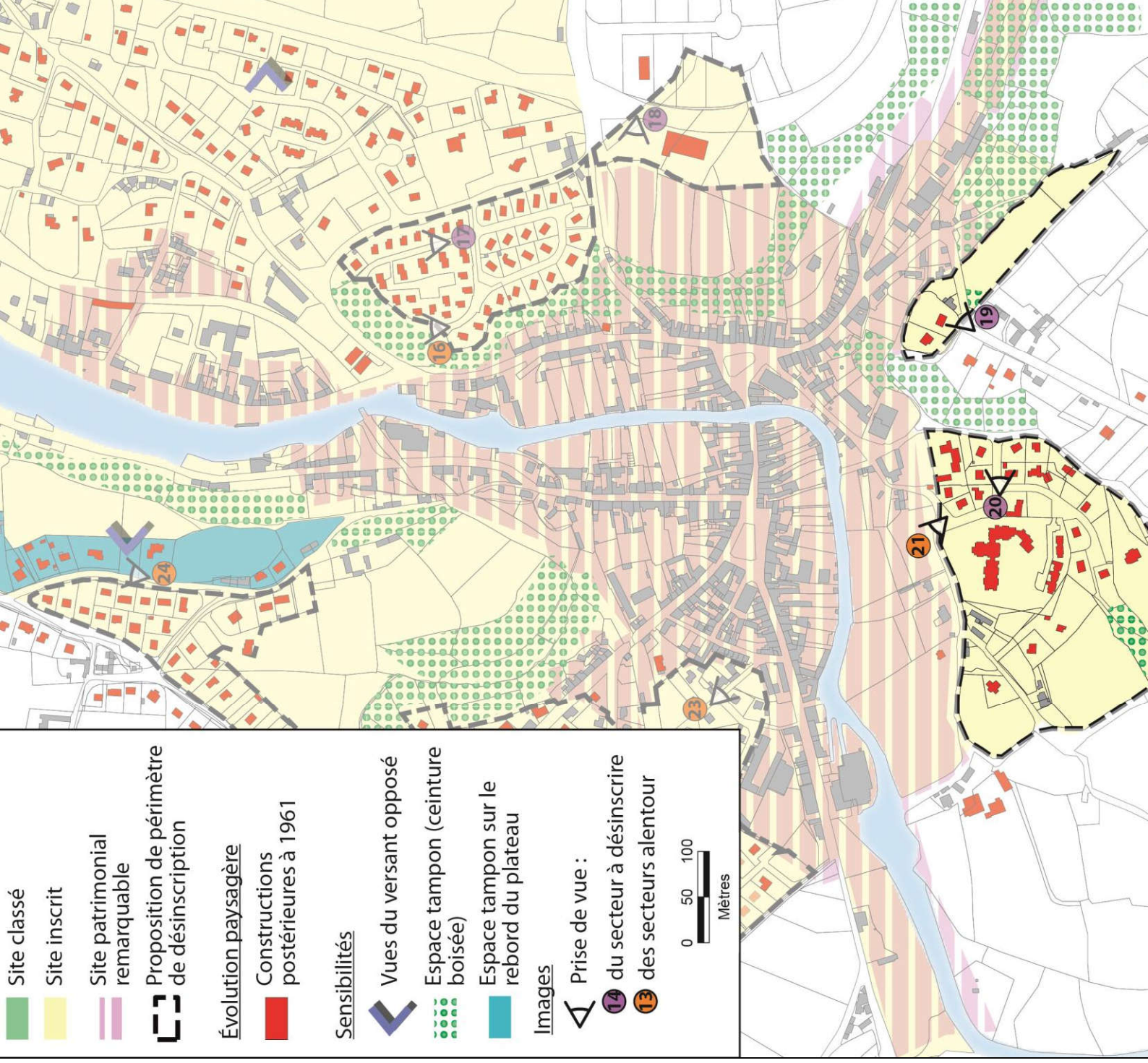
ère de désinscription proposé s'appuie sur les parcelles bâties et du cimetière. Les bandes situées en périphérie des constructions de ce permettent d'assurer une transition paysagère patrimoine bâti du SPR.

droit, secteur sud-ouest :

ir (n°23) prend place sur la plaine inondable, en vallée. Il correspondait à une grande parcelle encadrée de bosquets et de haies dans les 0-70.

es années 80, il accueille les bâtiments de la erie, une maison de retraite ainsi qu'un nt pavillonnaire. Des boisements ainsi qu'un nent place en périphérie sud de la zone bâtie.

ère de désinscription proposé s'appuie sur les SPR. L'évolution de ce secteur est maîtrisé par i a classé en zone naturelle toutes les parcelles



habitations prennent place dans ce secteur. A l'est tout l'espace est occupé par le cimetière et les arbres qui le longent.



Image 19

boisée qui encadre ce secteur bâti assure une visibilité de qualité avec les espaces adjacents.



Image 20

l'alignement du secteur protège les prairies qui bordent le secteur et assure une visibilité de qualité avec le camping municipal.



ir (n°24) prend place sur des terrains en légère s'agit d'un espace qui était partiellement dans les années 60 et dont le développement est accru dans les décennies suivantes, avec la construction d'équipements publics et de ntants.

Le bâtiments qui ne présentent pas de caractère iral intéressant, et sont même, parfois, peu . L'axe de la rue principale, bien qu'assez n'offre pas de vue sur le cœur patrimonial de . Les premières fenêtres visuelles s'ouvrent à SPR.

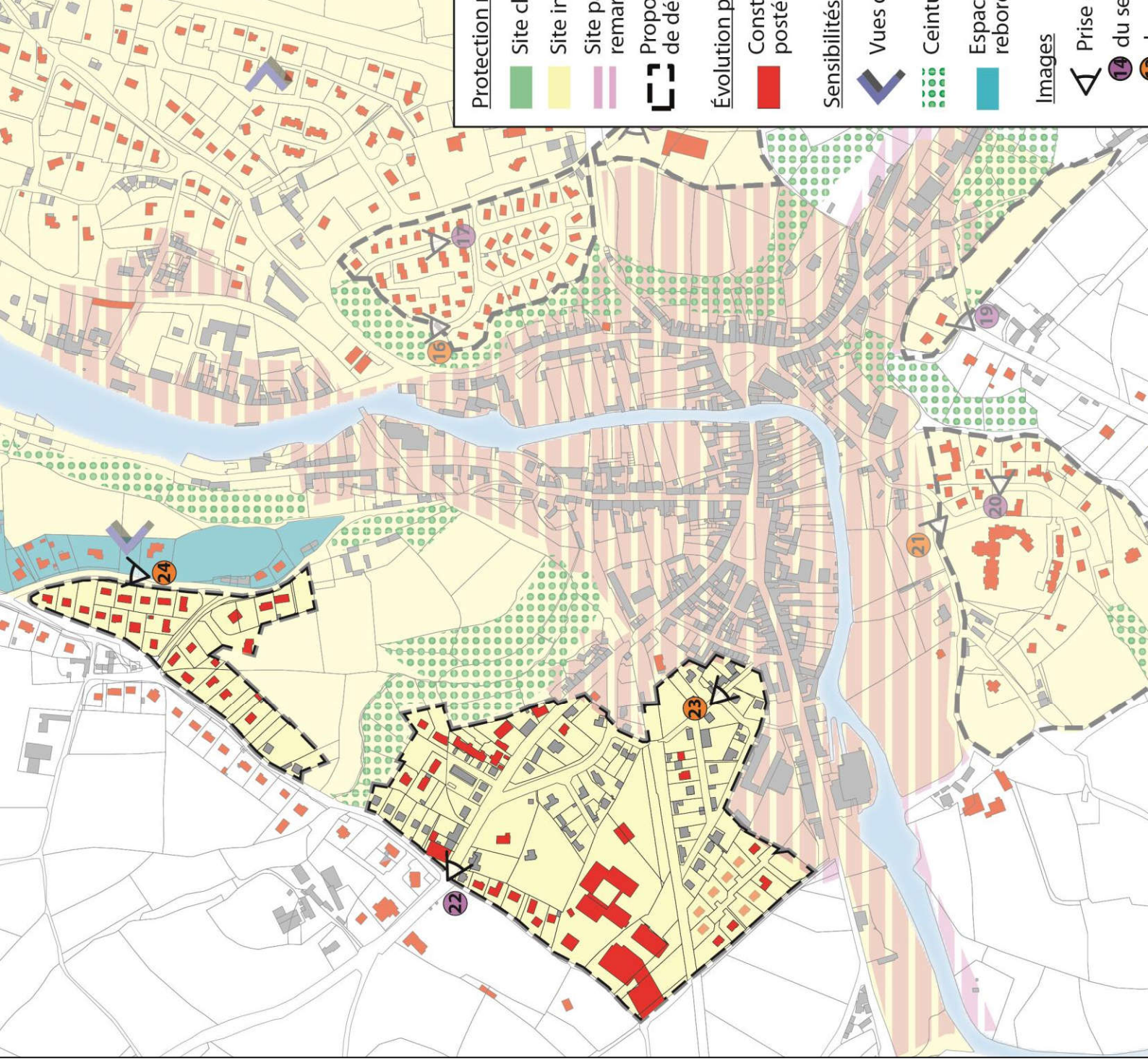
ère de désinscription proposé s'appuie sur les u SPR ainsi que sur les limites des secteurs u PLU. Le vallon boisé classé en zone naturelle, du secteur, n'est pas inclut dans le périmètre

gauche, commune de Ploëzal :

ur (n°25) prend place sur le rebord du plateau l'estuaire du Trieux. Dans les années 60, il encore d'un secteur agricole, ponctué de bâtiments dispersés. A partir des années 70, de x pavillons ont été construits, de part et d'autre e ainsi que sous la forme d'un lotissement.

structions les plus récentes prennent place au e la rupture de pente et sont donc en relation avec le versant opposé. Néanmoins, la bande i prend place en contrebas de ces nouveaux les dissimule à l'observateur situé en fond , sur les bords du fleuve.

ère de désinscription proposé s'appuie sur e bâtie en excluant les pavillons les plus e la rupture de pente.



s qui constituent l'entrée de ville à l'ouest du
d'une qualité très variable et ne qualifient pas
le paysagère.



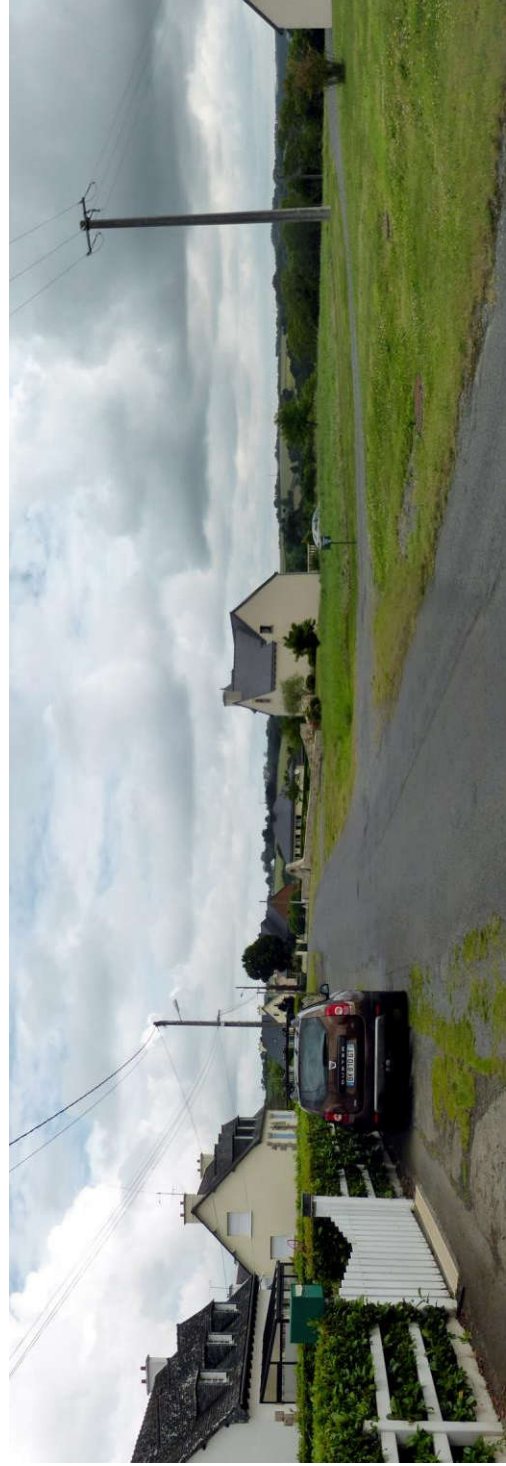
Image 22

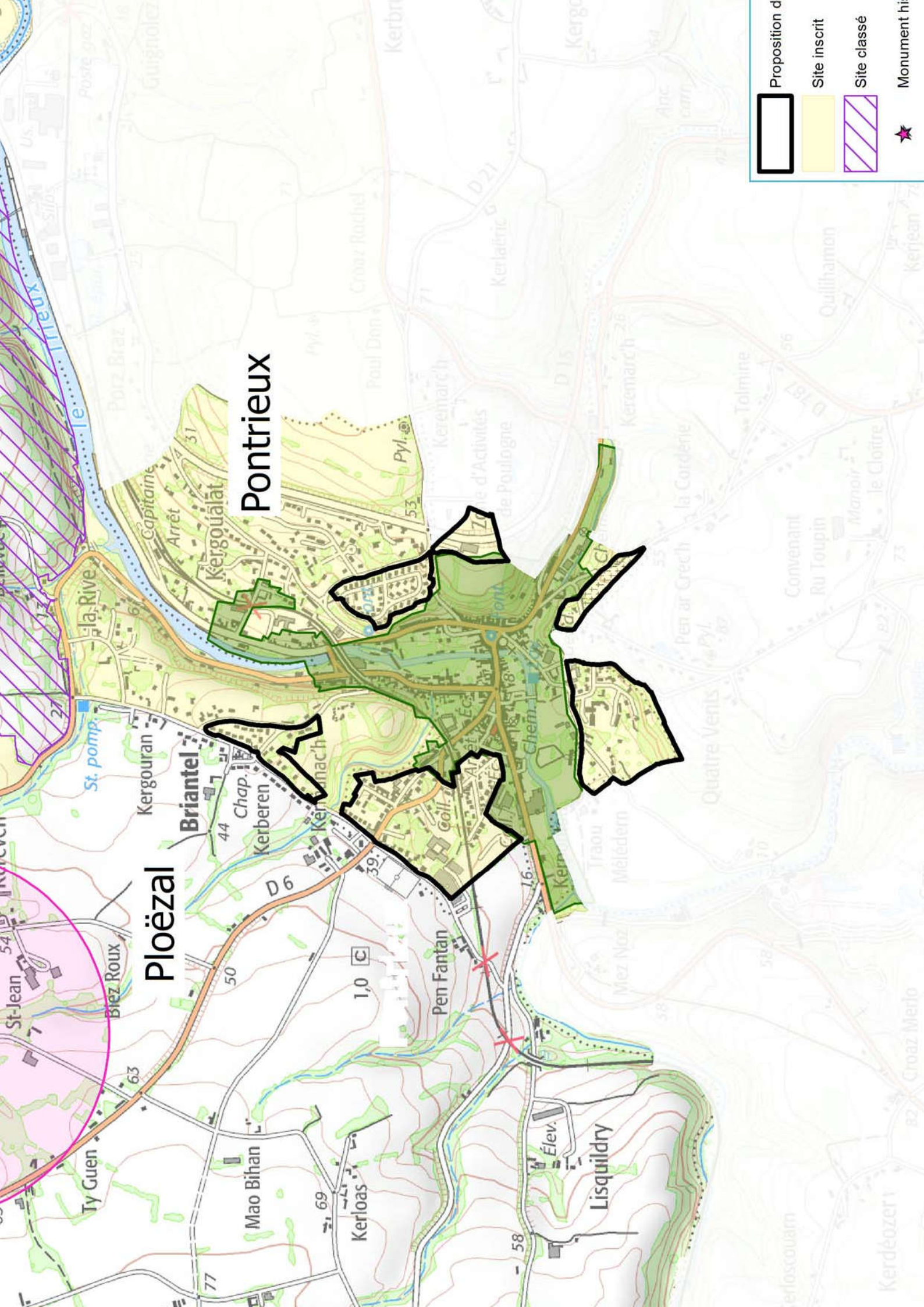
ur de la voie ferrée s'est constitué sans générer
e structurante.



Image 23

s récentes, situées à droite de l'image, dominent
t elles ne perçoivent que la partie haute en
caractère boisé.





- Proposition d
- Site inscrit
- Site classé
- Monument hi

Ploëzal

Briantel

Pontrieux

Pen Fantan

Lisquildry

St. pomp.

Kerrouan

Chap.

Kerberen

1,0 C

Mao Bihan

Kerloas

Élev.

Convenant

Ru Toupin

Manoir

le Cloître

Quatre Venis

Pen ar Grech

la Cordene

Tolmire

Quillhamon

Anc carr

Keremarch

Keremarch

St-Jean

Biez Roux

Ty Guen

St-Jean

Guignolez

Poste gaz

Porz Braz

U.S. mail

Kerbr

Croaz Rochel

Poul Donv

Kerbr

Keremarch

de Poulogne

Keremarch

Keremarch

Keremarch

la Cordene

Tolmire

Quillhamon

Quatre Venis

Pen ar Grech

la Cordene

Tolmire

Convenant

Ru Toupin

Manoir

le Cloître

Quatre Venis

Pen ar Grech

la Cordene

Tolmire

Quatre Venis

Pen ar Grech

la Cordene

Tolmire

Quatre Venis

Pen ar Grech

la Cordene

Tolmire

Quatre Venis

Pen ar Grech

la Cordene

Tolmire

Quatre Venis

Pen ar Grech

la Cordene

Tolmire

Quatre Venis

Pen ar Grech

la Cordene

Tolmire

du secteur

étude n°26 correspond à la partie sud-ouest du Pleudaniel. Il prend place sur un terrain en légère pente vers le Trieux, qui se situe à environ un kilomètre à l'est.

Unités paysagères

L'étude n°26 prend place dans l'unité paysagère du Pleudaniel. Il s'agit d'un paysage d'estuaire assez typique et le profil suit une série d'étranglements et de méandres généralement encaissés. L'élargissement le plus important est l'anse Lédano, dont les versants sont plus élevés que le reste de l'estuaire. La commune de Pleudaniel s'étend sur la rive gauche de l'anse Lédano, au sein d'un espace ouvert vers le fleuve.

environnemental

Le secteur est pas directement concerné par une protection réglementaire (hormis l'inscription).

Le niveau de l'anse de Lédano, sur l'estuaire du Trieux, a été recensé dans les inventaires ZNIEFF de 2004. Ainsi que des zones Natura 2000 (ZSC « Côte de Jaudy », des estuaires du Trieux et du Jaudy » et « Goëlo »).

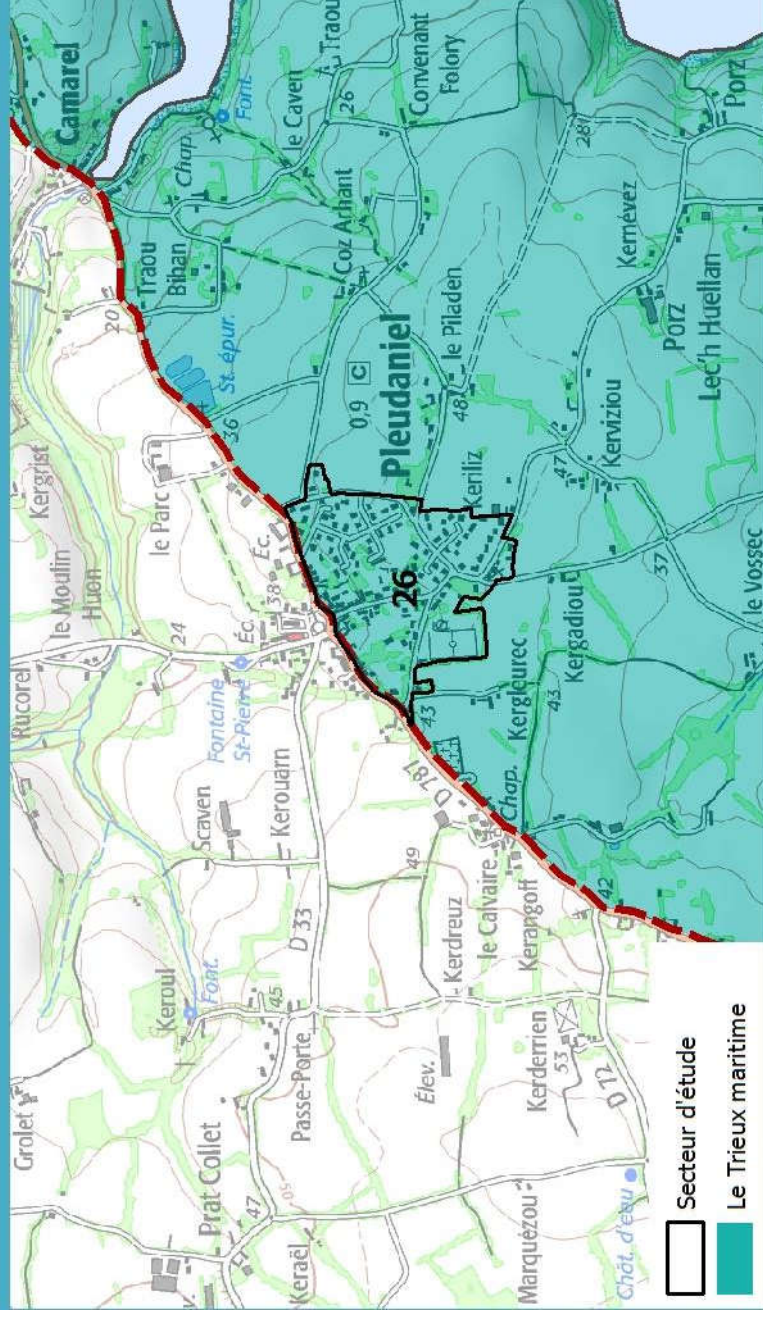
Urbanisme

Le règlement d'urbanisme en vigueur au 1^{er} novembre 2016 a été approuvé le 20/04/1990 et modifié pour la première fois le 02/10/2004.

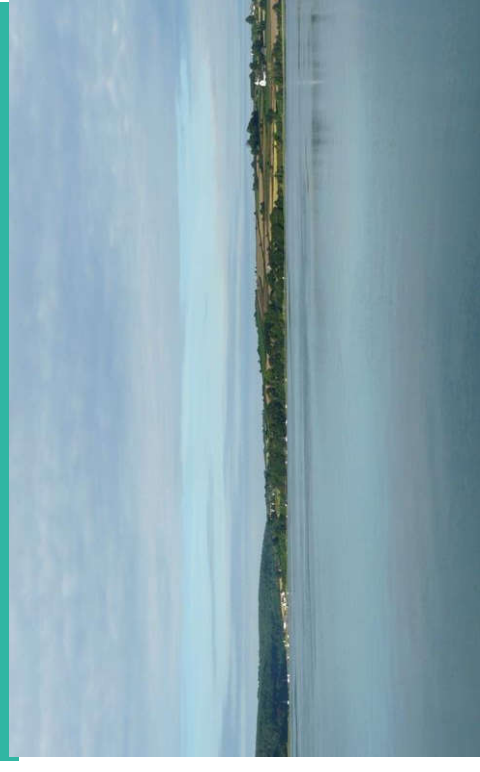
Le projet de PLU a été arrêté le 20 juin 2016.

Le graphique du PLU arrêté en 2016 classe le territoire en zones urbaines et d'urbanisation future.

UNITÉS PAYSAGÈRES SUR LA COMMUNE DE PLEUDANIEL



Le Trieux Maritime



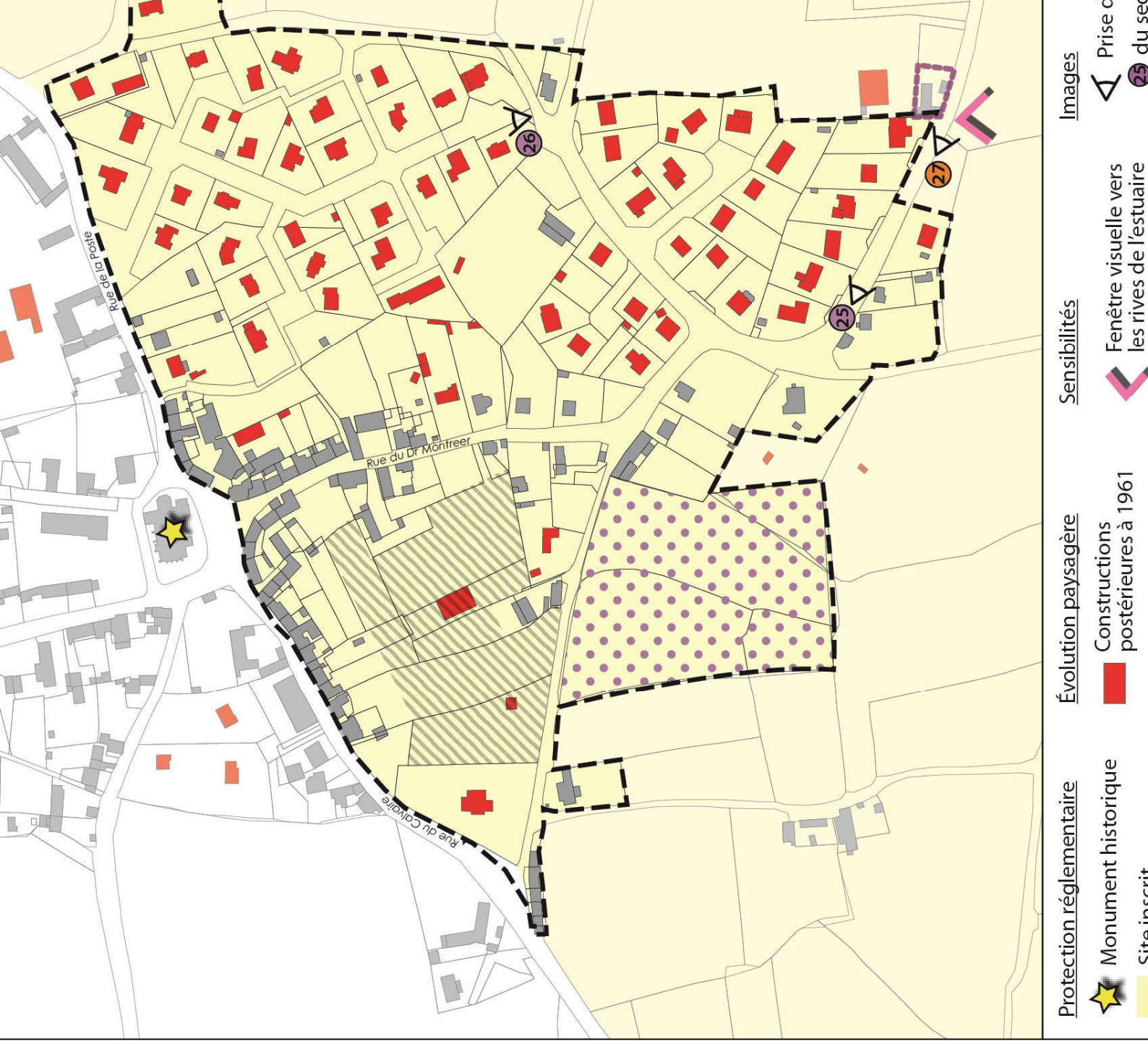
bourg et les extensions récentes qui sont venues

ées 60, les habitations situées le long de la rue
er existaient déjà, de même que celles situées
re et rue de la poste. Autour de ces secteurs
nture de jardins vivriers prenait place avant une
parcelles agricoles, délimitées entre elles par des
aies.

vague d'urbanisation a étendu le bourg dans les
is une seconde vague d'urbanisation est venue
importante dent creuse à la fin des années 90 et
es 2000.

e de désinscription proposé s'appuie sur
urbaine continue, en intégrant la zone
future. Au sud, un ancien bâtiment en pierre
entrée de ville et fait face à une fenêtre visuelle
e a été maintenu en site inscrit pour son rôle

e périmètre de désinscription proposé a pris en
ogique de protection propre au monument
é dans le bourg (Eglise Saint-Pierre). Dans le
la cohérence paysagère du site inscrit a été



Protection réglementaire



Monument historique

Site inscrit

Évolution paysagère

Constructions postérieures à 1961

Sensibilités

Fenêtre visuelle vers les rives de l'estuaire

Images

Prise de vue

*série de constructions pavillonnaires a vu le jour
es 80, au sud du bourg.*



Image 25

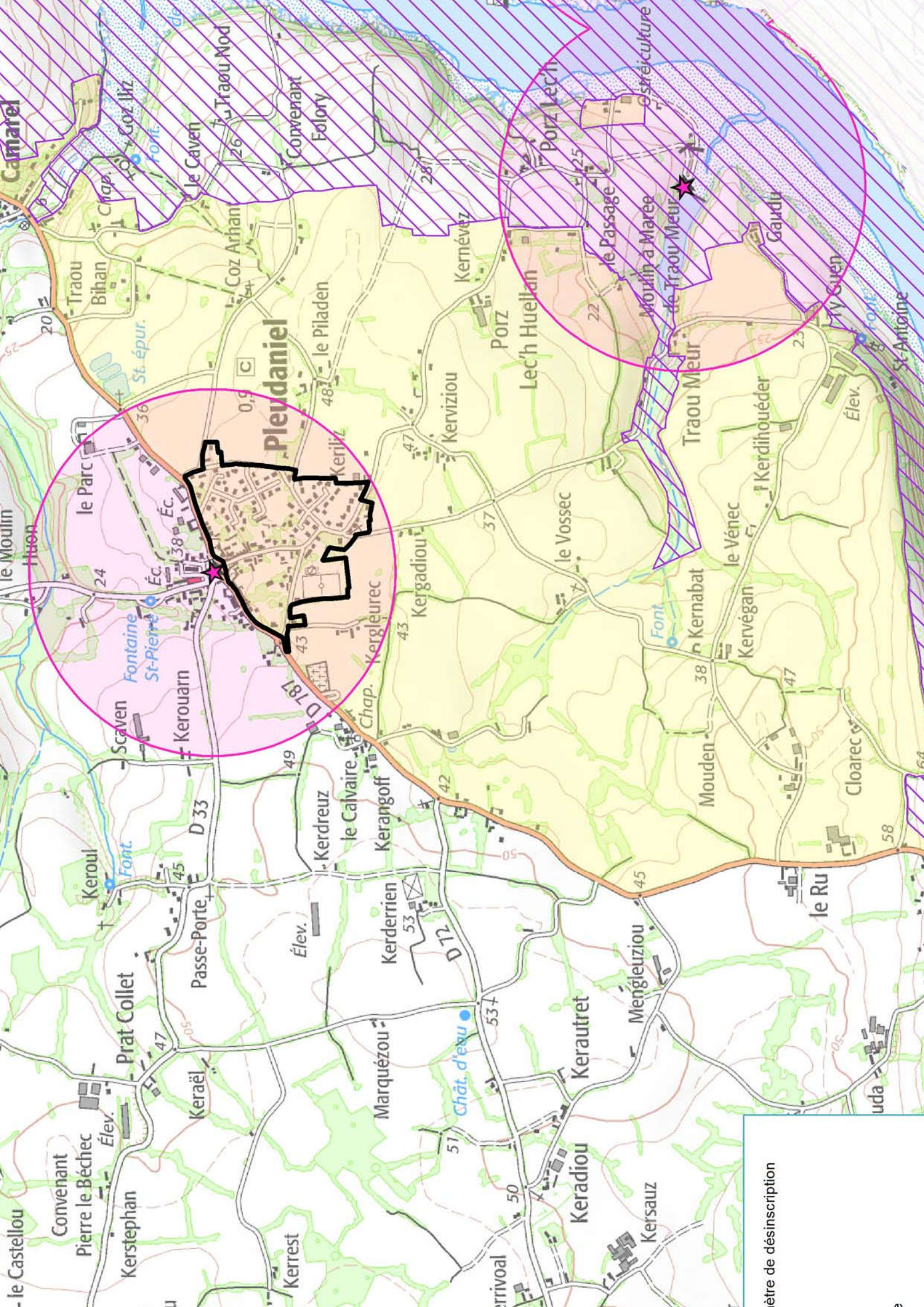
*nt d'une vingtaine de lots s'est monté à la fin des
début 2000. Il est venu renforcer la nouvelle
aine du bourg.*



Image 26

*ourg au sud de la ville, qui est la plus en lien
ages de l'estuaire du Trieux, est volontairement
site inscrit.*





Centre de désinscription

des secteurs

s sont à l'étude sur la commune de Lézardrieux :
situé à l'ouest du bourg, est une grande zone qui
d à des extensions urbaines ainsi qu'à une
plateau agricole ;

situé au nord du bourg, est une zone qui
d à des extensions urbaines situées sur le
plateau.

aysagères

d'étude prennent place dans l'unité paysagère du
time. Il s'agit d'un paysage d'estuaire assez
et le profil suit une série d'étranglements et
nts généralement encaissés. Lézardrieux se situe
he, au nord de l'élargissement que constitue
o. Un élément emblématique de cette unité
irque le rétrécissement au nord de l'anse Lédano,
nt suspendu de Lézardrieux, ouvert en 1840.

environnemental

ne sont pas directement concernés par une
cière ou réglementaire (hormis l'inscription). Ils
tre en partie couverts par des inventaires du
naturel : une ZICO et une ZNIEFF de type II
u Trieux et du Jaudy »).

niveau de l'anse de Lédano, sur l'estuaire du
urs inventaires sont recensés, dont une ZNIEFF
si que des zones Natura 2000 (ZSC « Côte de
mpol, des estuaires du Trieux et du Jaudy » et
Goëlo »).

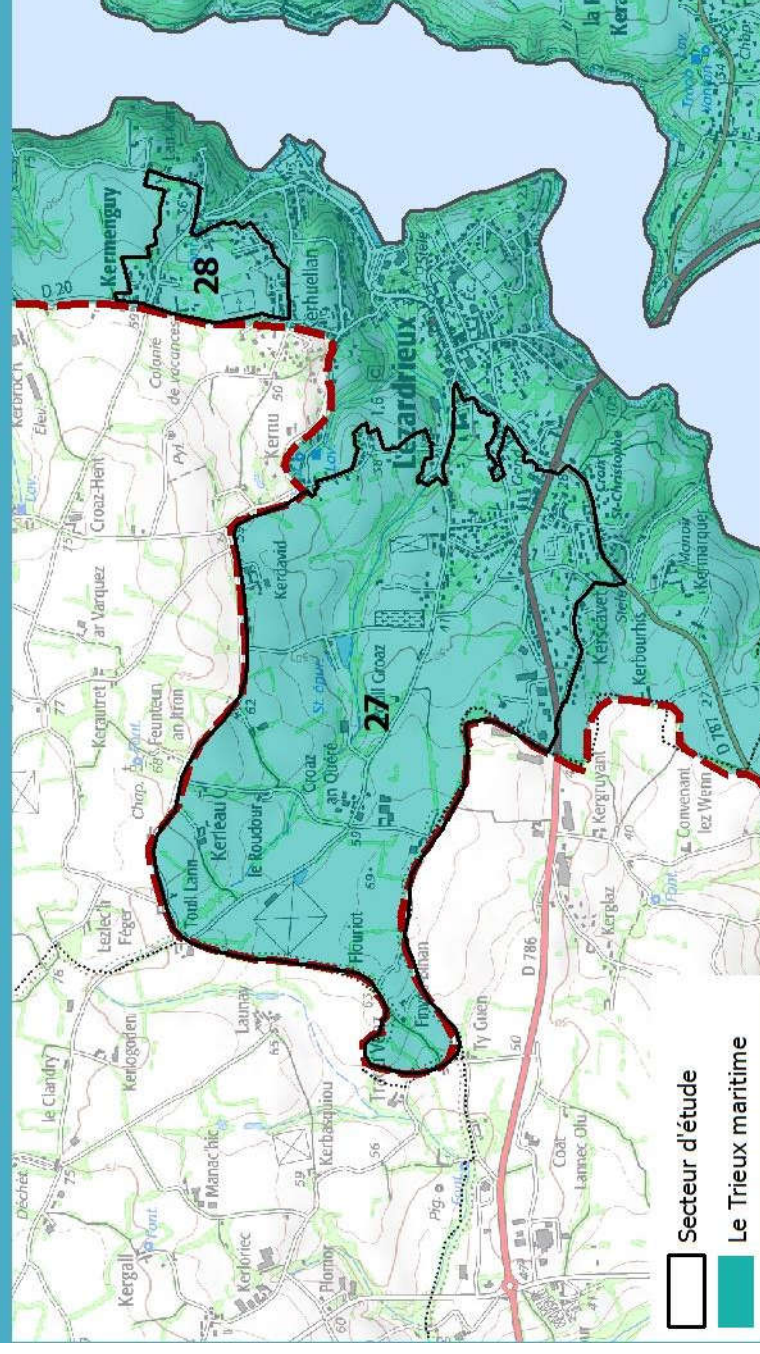
nts d'urbanisme

d'urbanisme en vigueur au 1^{er} novembre 2016
prouvé le 15/01/1998.

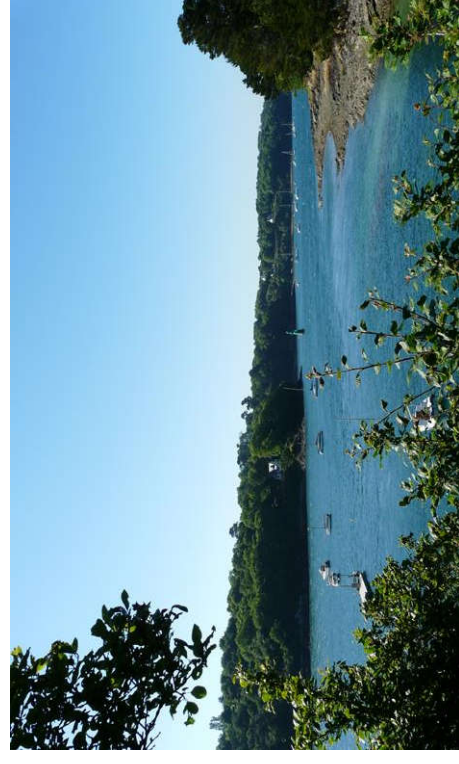
projet de PLU a été arrêté le 15 décembre 2015.
graphique du PLU arrêté en 2015 classe :

n°27 en zones urbaines, urbanisables, agricoles

UNITÉS PAYSAGÈRES SUR LA COMMUNE DE LÉZARDRIEUX



Le Trieux Maritime



ur (n°27) prend place sur la partie haute du a quelques centaines de mètres au minimum des fleuve. Dans cette zone, la pente est moins qu'aux abords immédiats du Trieux.

années 60, ce secteur correspondait en très partie à un espace agricole composé de petites cultivées, séparées entre elles par un réseau de es toutes premières extensions urbaines aient alors.

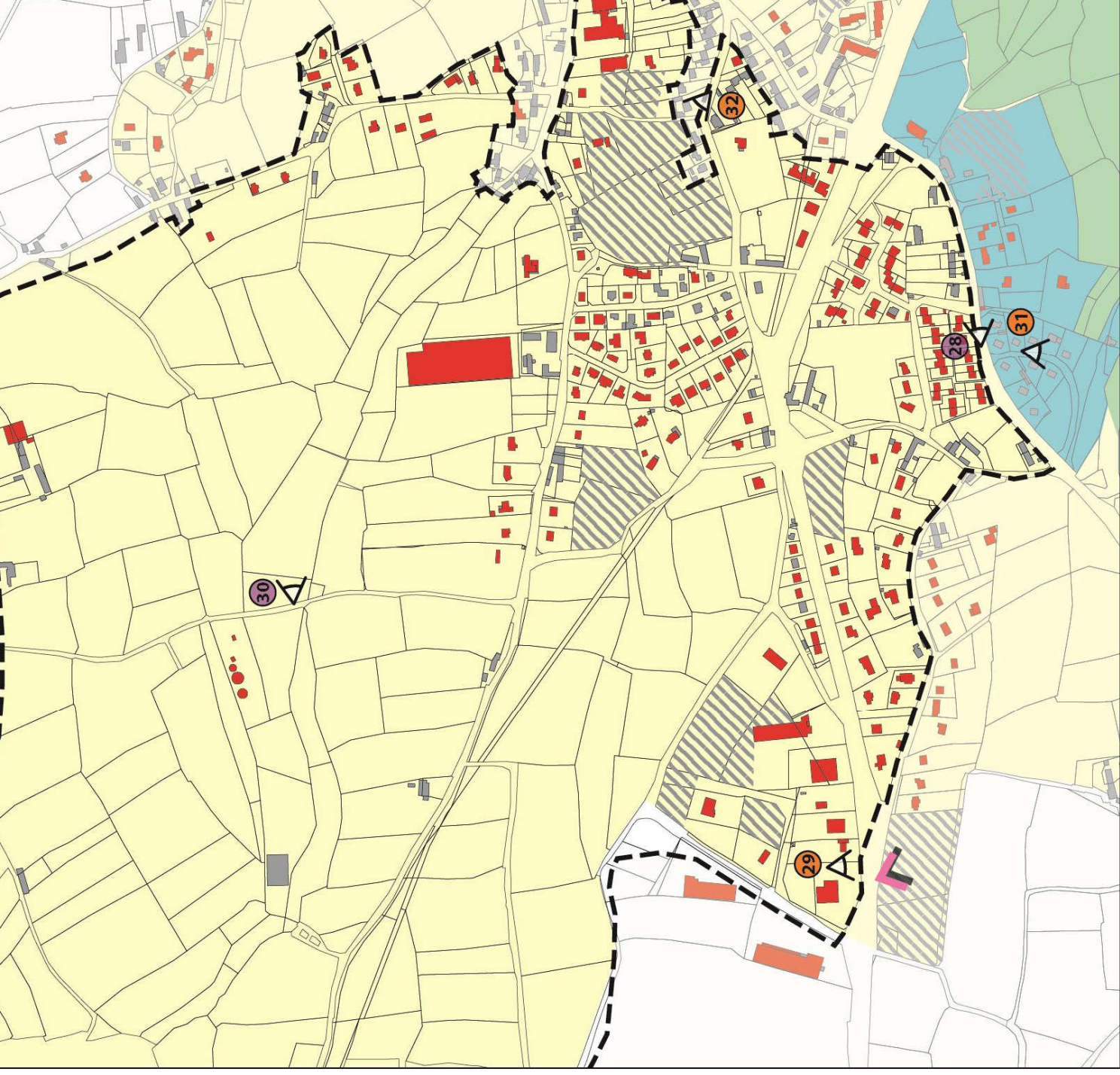
décennies qui ont suivi, le développement urbain développé, avec notamment la mise en service de la de Lézardrieux. Des quartiers d'habitations et s d'activité ont alors été créés, en plus d'un : urbain le long des voies.

ge qui en résulte correspond à une transition ne entre le centre-ville et l'espace rural. Cet e transition mêle des lotissements, des pavillons le long des routes ainsi que des dents creuses et naturelles (vallons). Les liens visuels avec sont rares. Les bâtiments de caractère sont de us rares au contraire des constructions récentes. ètre de désinscription s'appuie sur l'ensemble tir des années 60. Il englobe également l'espace où des bâtiments d'exploitation conséquents hangars, etc.) sont venus changer le cadre des anciens corps de ferme.

ancien et l'urbanisation antérieure aux années cadre les entrées de ville, sont maintenus en site s'agit de bâtiments généralement en pierre qui e harmonie d'ensemble intéressante à conserver. utions, même récentes, situées en périphérie u site classé sont également maintenues en site e manière à garder un espace de transition «-tampon »).

tructions, même récentes, qui présentent des els avec l'estuaire sont elles aussi maintenus en t de manière à favoriser la qualité des vues vers le Trieux.

périmètre de désinscription proposé a pris en a logique de protection propre au monument situé dans le bourg (Eglise Saint-Jean-Baptiste).



Protection réglementaire

Site classé

Évolution paysagère

Constructions

Sensibilités

Espace tampon autour

Images

Prise de vue

*périurbain s'est progressivement développé
sur de ville.*



Image 28

*Les éloignées vers l'estuaire s'ouvrent depuis la
Lézardrieux, comme sur cette image prise au
zone d'activité.*

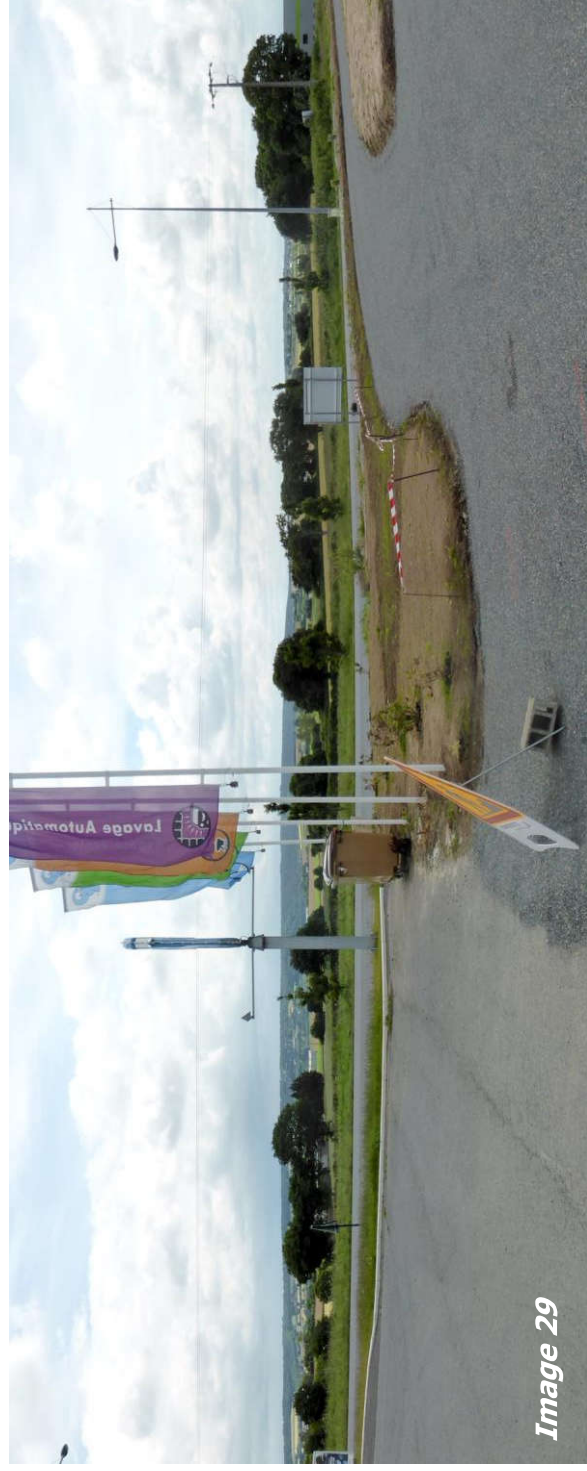
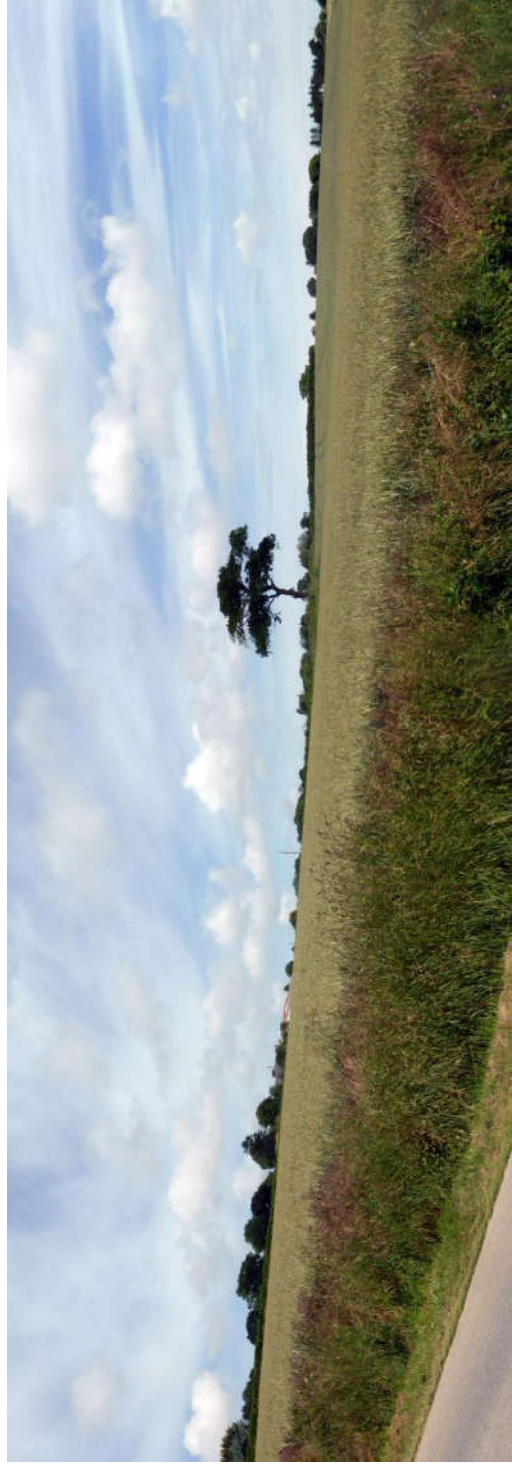
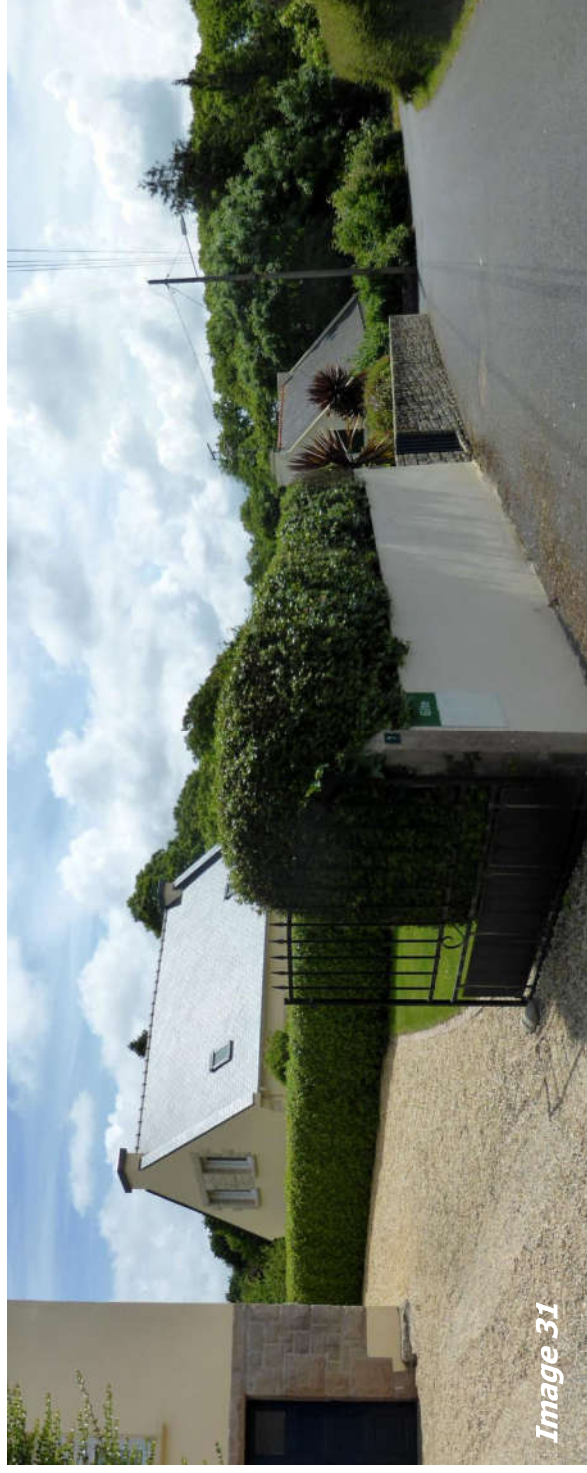


Image 29

*Le tal a évolué également, avec des sièges
agricole plus importants, des parcelles agrandies
en moins de talus.*



on autour du site classé que l'on perçoit en



*qui apporte de l'harmonie paysagère au bourg
x est maintenu en site inscrit.*



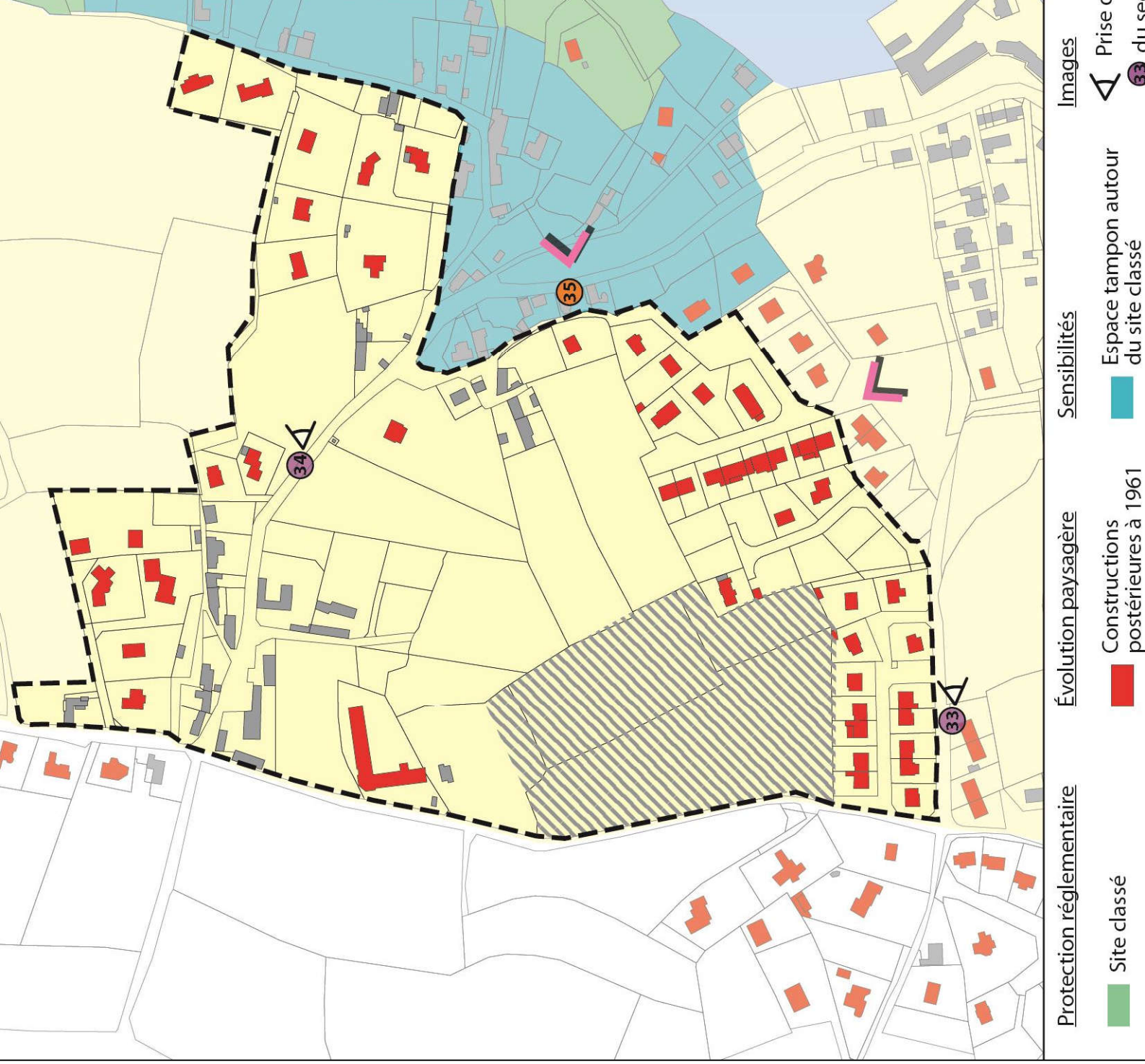
Le plan (n°28) prend place sur le rebord du plateau, vers le versant abrupt du Trieux.

À partir des années 60, cette zone était destinée à être composée par un ensemble de petites constructions bocagères. Les constructions à l'écart du bourg avaient à apparaître le long des rives, avec un lotissement et des habitations éparses le long des routes.

Les constructions se sont multipliées, sous la forme de lotissements, d'habitations dispersées ou de constructions collectives. L'agriculture n'occupe plus qu'une faible surface dans l'espace central et la surface qui lui est dédiée devrait continuer de rétrécir au regard du développement géographique du PLU.

Le plan proposé s'appuie sur l'enveloppe de constructions récentes (postérieures aux années 60), en ne pas inclure les parcelles qui entretiennent des liens visuels avec l'estuaire.

De la même façon que pour le secteur précédent, le plan de désinscription proposé a pris en compte la protection propre au monument historique du bourg (Eglise Saint-Jean-Baptiste). Dans le même esprit, la cohérence paysagère du site inscrit a été prise en compte.



ions se sont installées en bordure du plateau.
ons éloignées sont donc souvent possibles en
ire au sein de ces lotissements.



Image 33

icole a été grignoté par des constructions de
différentes. Des enclaves cultivées se retrouvent
u voisinage des habitations.

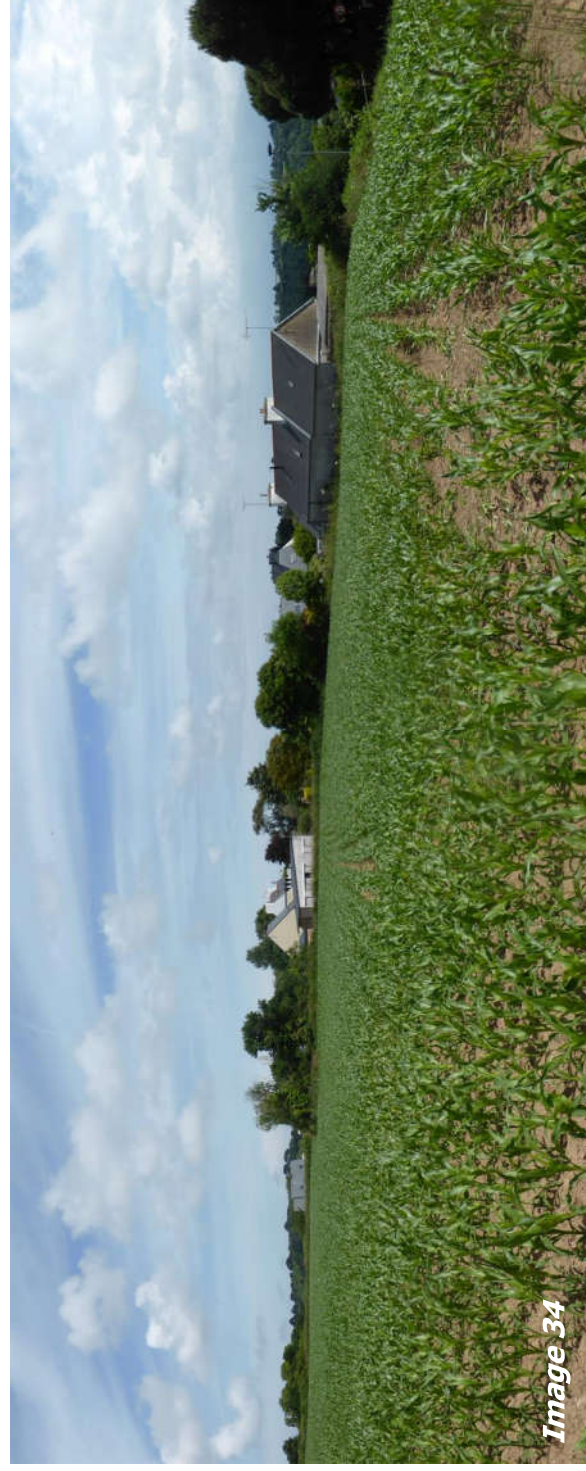
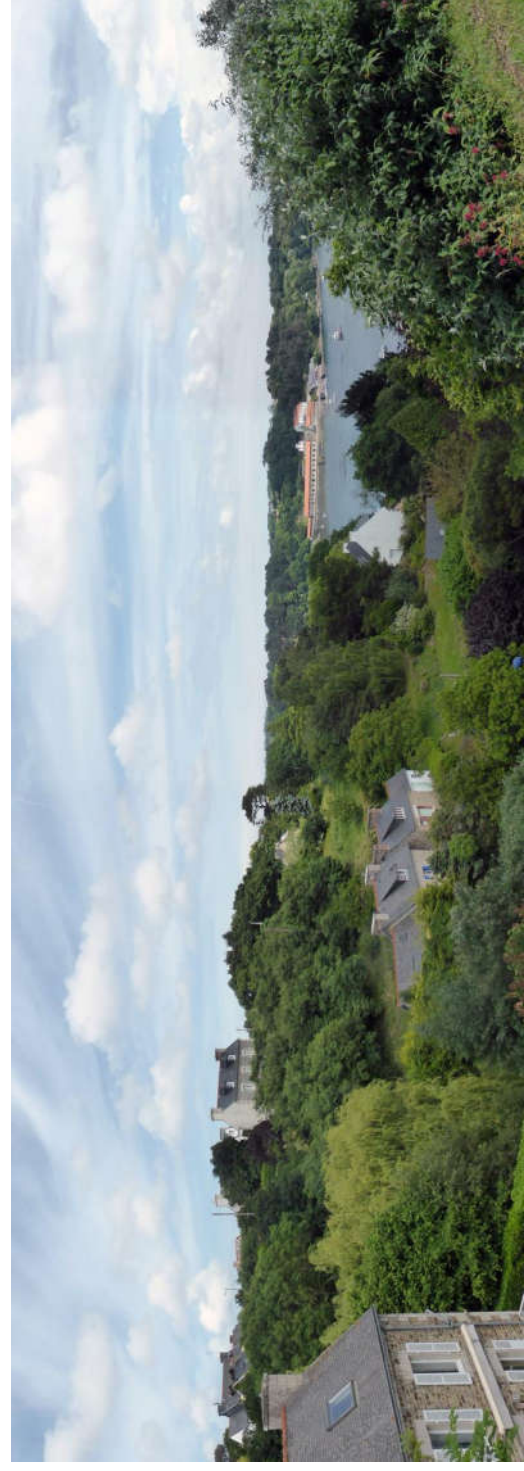
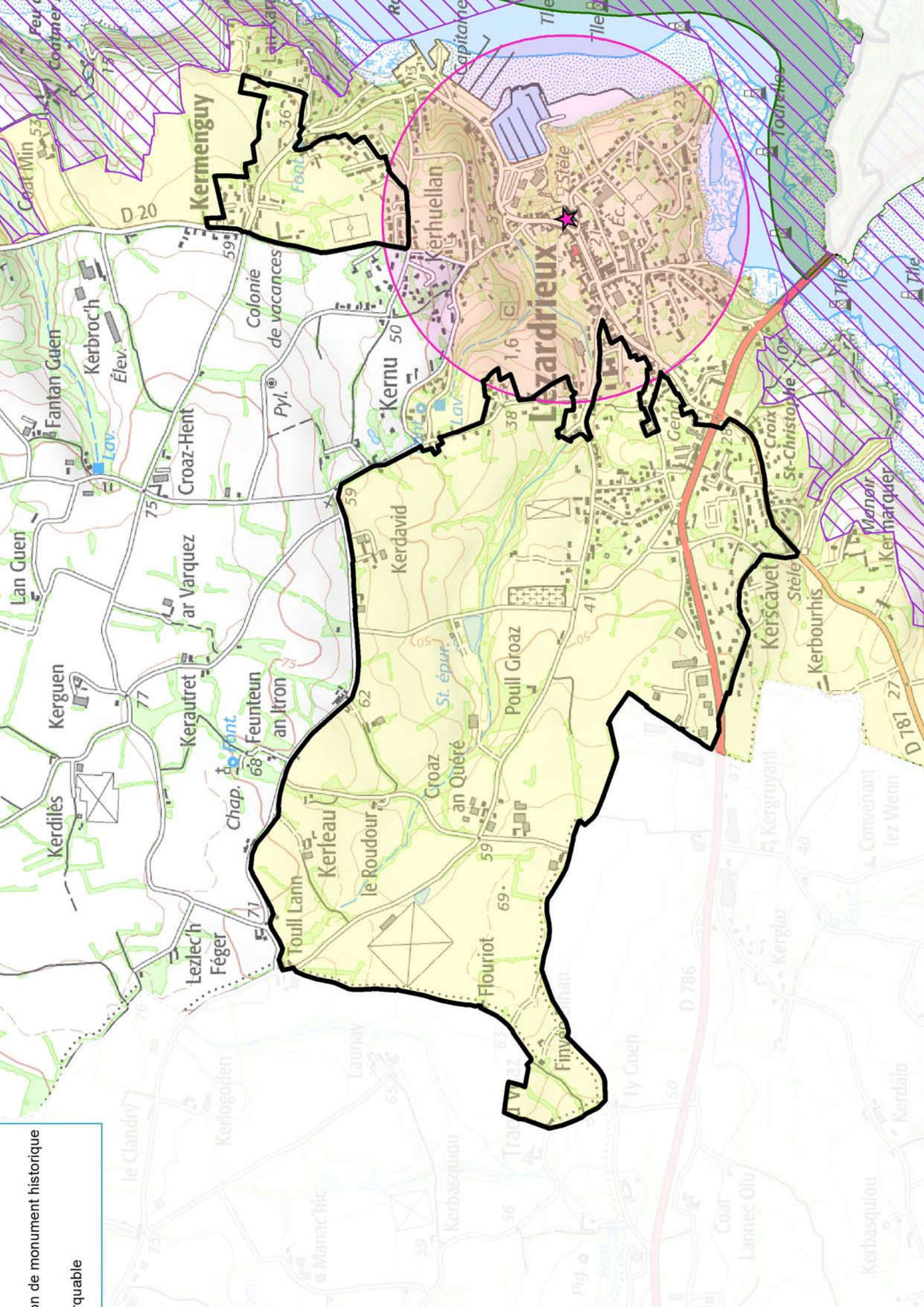


Image 34

périmètre proposé à la désinscription, quelques
elles s'ouvrent directement sur le Trieux.





Monument historique
classé

